



MAYENNE
communauté

RAPPORT DE PRESENTATION

DU

COMPTE ADMINISTRATIF

2022

DU BUDGET GENERAL

1. Les grands équilibres

a) les résultats de clôture 2022

RESULTATS 2022	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT :	
Résultat de fonctionnement reporté	15 599 933,53
Recettes de l'année	36 047 658,76
Dépenses de l'année	-34 263 009,98
<u>RESULTAT DE CLOTURE</u>	17 384 582,31
RESULTAT D'INVESTISSEMENT :	
Résultat d'investissement reporté	2 223 028,95
Recettes de l'année	3 189 068,83
Dépenses de l'année	-4 959 374,72
<u>RESULTAT DE CLOTURE</u>	452 723,06
Restes à réaliser dépenses	-2 644 996,82
Restes à réaliser recettes	829 958,02
BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL	1 362 315,74

Au 31/12/2022, le résultat de clôture affiche un besoin de financement de **1 362 315,74 €**.

Par comparaison à l'exercice 2021, le résultat de fonctionnement propre à l'exercice 2022 est moins favorable avec un résultat dégagé au 31/12 de 1 784 649 € (sans reprise d'excédent n-1) contre 2 101 821 € au 31/12/2021. A ce résultat 2022 de 1 784 649 € s'ajoute le résultat antérieur au 31/12/2021 de 15 599 933 € soit un résultat excédentaire cumulé au 31/12/2022 de 17 384 582 €. Ce dernier sert à financer le besoin de financement de 2022 de 1 362 316 €.

b) l'exécution du budget primitif 2022

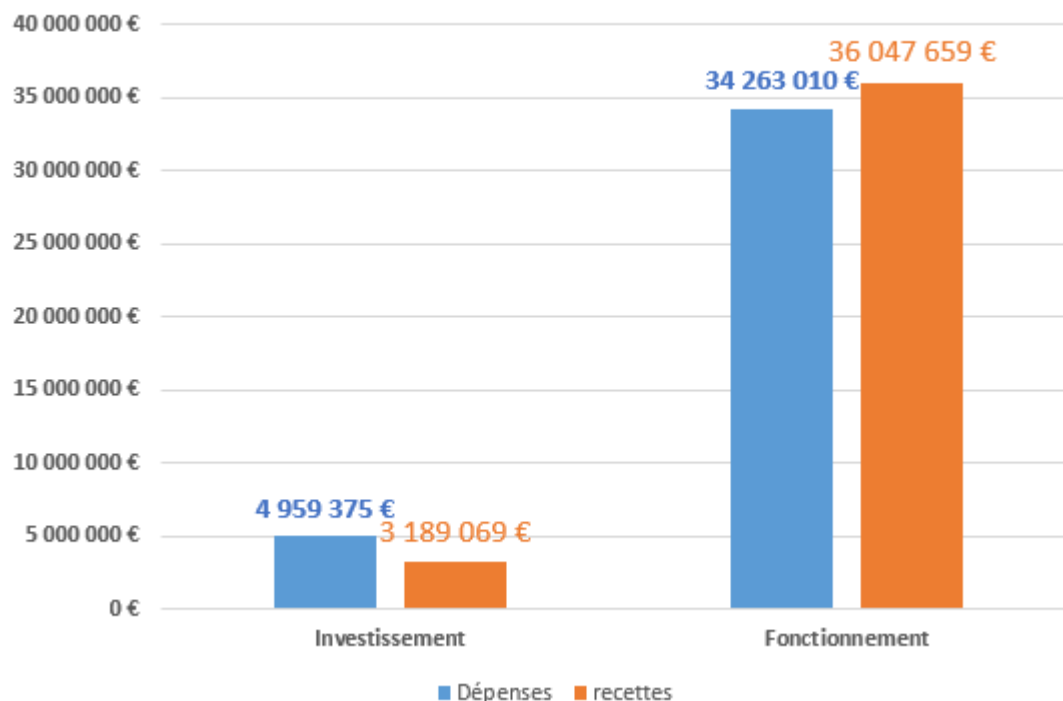
Le compte administratif 2022 permet de comparer les réalisations aux prévisions du budget primitif et ainsi de mesurer :

- le degré de sincérité budgétaire lors de l'élaboration du budget primitif,
- la maîtrise des crédits tout au long de l'exercice.

Section de Fonctionnement -opérations réelles (ayant donné lieu à mouvement de trésorerie)				
	Crédits ouverts 2022	Réalizations 2022	Différentiel	
			Solde réalisations - prévisions	Taux de réalisation
Dépenses *	32 934 151,28 €	31 931 467,67 €	-1 002 684 €	97%
Recettes**	34 096 175,00 €	34 949 434,85 €	853 260 €	103%
* hors dépenses imprévues				
** hors reprise de résultat antérieur				

Section d'investissement - opérations réelles (ayant donné lieu à mouvement de trésorerie)				
	Crédits ouverts 2022	Réalizations 2022	Différentiel	
			Solde réalisations - prévisions	Taux de réalisation
Dépenses	20 520 924,93 €	3 847 700,81 €	-16 673 224 €	19%
Recettes**	1 840 878,63 €	844 076,52 €	-996 802 €	46%
** hors reprise de résultat antérieur				

Exécution budgétaire - montants mandatés par exercice



L'exécution de l'exercice 2022 montre que la section d'investissement fait ressortir un déficit de 1 770 306 € et la section de fonctionnement un excédent de 1 784 649 €. (hors reprises de résultat à la clôture de l'exercice précédent).

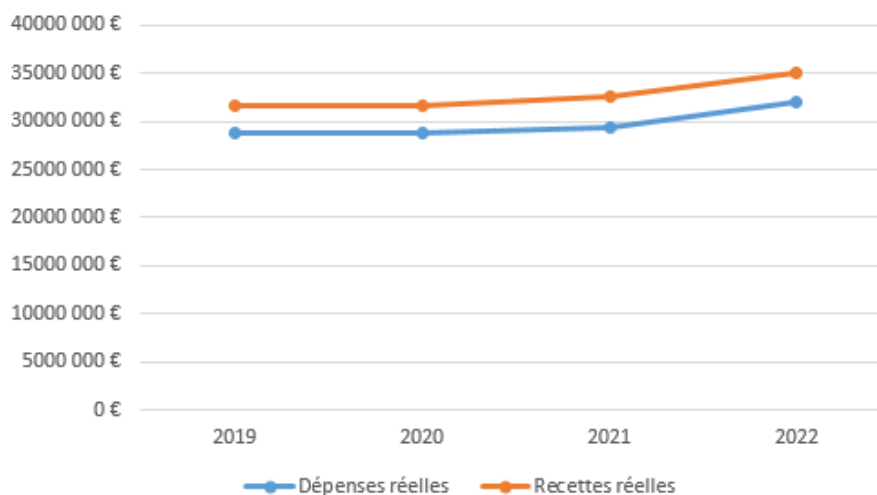
c) l'analyse comparative des comptes administratifs sur 4 ans par section budgétaire :

En section de fonctionnement :

Section de fonctionnement :	2019	2020	2021	2022	Evolution 2021 2022
Dépenses					
réelles	28 848 670	28 789 648	29 443 030	31 931 468	8,45%
ordre	1 354 250	1 305 909	1 261 468	2 331 542	84,83%
Total	30 202 920	30 095 557	30 704 498	34 263 010	11,59%
Recettes					
réelles	31 549 803	31 716 866	32 578 611	34 949 435	7,28%
ordre	10 329 869	200 052	227 708	1 098 224	382,29%
Total	41 879 672	31 916 918	32 806 319	36 047 659	9,88%

- 2020 : constat d'une baisse de nos dépenses (absence d'animations ; baisse de la dépense des fluides) et d'une progression limitée de nos recettes (incidence des recettes tarifaires) en lien avec la crise sanitaire,
- 2021 : constat d'une progression de nos dépenses et de nos recettes avec des recettes qui progressent plus rapidement (+2,79% en variation annuelle) que les dépenses (+ 2,02% en variation annuelle), avec la persistance de la crise sanitaire du Covid 19 (soutien aux entreprises ; produits d'hygiène ; centre de vaccination).
- 2022 : constat inverse à 2021, effet ciseau, les dépenses progressent plus rapidement que les recettes sous l'effet de la poussée inflationniste (conflit ukrainien, crise énergétique), de la remontée du point d'indice (1^{er} juillet 2022 de 3,5%), des dépenses nouvelles (Plan Climat Air Energie Territorial, Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique ...) ou des dépenses transférées (transport, jeunesse).

Évolution des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement de 2019 à 2022

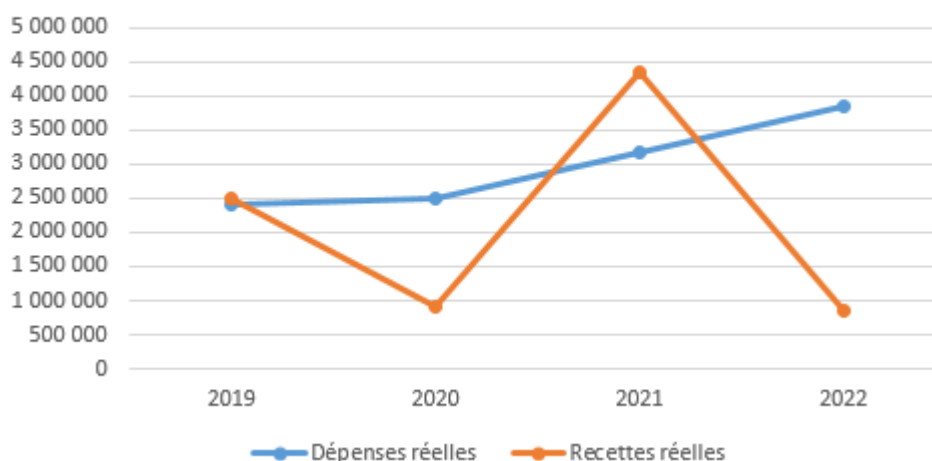


Section d'investissement :

Section d'investissement:	2019	2020	2021	2022	Evolution 2021 2022
Dépenses					
réelles	2 405 016	2 484 919	3 158 500	3 847 701	21,82%
ordre	382 464	774 105	390 408	1 111 674	184,75%
Total	2 787 480	3 259 024	3 548 908	4 959 375	39,74%
Recettes					
réelles	2 494 927	913 983	4 347 769	844 077	-80,59%
ordre	3 582 152	1 879 962	1 424 168	2 344 992	64,66%
Total	6 077 079	2 793 945	5 771 937	3 189 069	-44,75%

Après avoir réalisé le premier projet de territoire se concrétisant par l'achèvement en 2018 des 3 chantiers avec la construction de La Vague, du pôle santé et l'extension/rénovation du cinéma, depuis 2019 notre niveau de réalisation de la section d'investissement est faible. Le recul de l'année 2020 s'explique par le cycle électoral d'une part et par la crise sanitaire d'autre part qui a contraint fortement l'activité des services. Depuis 2021, la reprise de l'investissement est continue même si le taux de réalisation demeure d'un niveau faible du fait de la phase de construction/étude des nouveaux projets (pôle culturel et jeunesse de Lassay ; halte fluviale ; maison des alternants, espaces jeunes de Mayenne ; pôle échange multimodal ; lieu de diffusion ; fonds de concours aux communes...). Si les dépenses d'investissement continuent leur progression en 2022, les recettes chutent de moitié. (soldes des subventions en 2021 + excédents des budgets annexes de zones moins favorables).

Évolutions des dépenses et recettes réelles d'investissement de 2019 à 2022



2. La section de fonctionnement

a) les dépenses réelles de fonctionnement 2022 de Mayenne Communauté

Les dépenses budgétaires réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à décaissement) de Mayenne Communauté peuvent être regroupées en 6 catégories principales :

1. Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances ...)
2. Les charges de personnel (salaires et charges sociales)
3. Les atténuations de produits (les attributions de compensation et la Dotation de Solidarité Communautaire envers les communes membres)
4. Les charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus ...)
5. Les charges financières (intérêts des emprunts)
6. Les charges exceptionnelles (autres dépenses).

Après avoir enregistré en 2021 une progression des dépenses de 2% à + 653 382 €, les dépenses augmentent en 2022 de 8% à + 2 488 438 €.

	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Budget Primitif 2022	Réalisé 2022	Ecart réalisés 2022 2021 en euros €	Ecart réalisés 2022 2021 en %	Ecart réalisé 2022 prévision BP en €	Taux de réalisation 2022
Charges à caractère général	2 890 717 €	3 285 020 €	5 272 333 €	4 529 445 €	1 244 425 €	38%	-742 888 €	86%
Charges brutes de personnel	14 848 022 €	15 626 051 €	17 157 200 €	17 095 128 €	1 469 077 €	9%	-62 072 €	100%
Atténuations de produits	8 304 437 €	7 918 671 €	7 541 169 €	7 541 012 €	-377 658 €	-5%	-157 €	100%
Subventions et participations	2 489 264 €	2 450 089 €	2 802 801 €	2 614 541 €	164 452 €	7%	-188 260 €	93%
Intérêts de la dette	169 593 €	149 832 €	140 383 €	134 589 €	-15 243 €	-10%	-5 794 €	96%
Autres dépenses	87 616 €	13 367 €	20 265 €	16 752 €	3 384 €	25%	-3 513 €	83%
TOTAL DEPENSES REELLES	28 789 648 €	29 443 030 €	32 934 151 €	31 931 468 €	2 488 438 €	8%	-1 002 684 €	97%

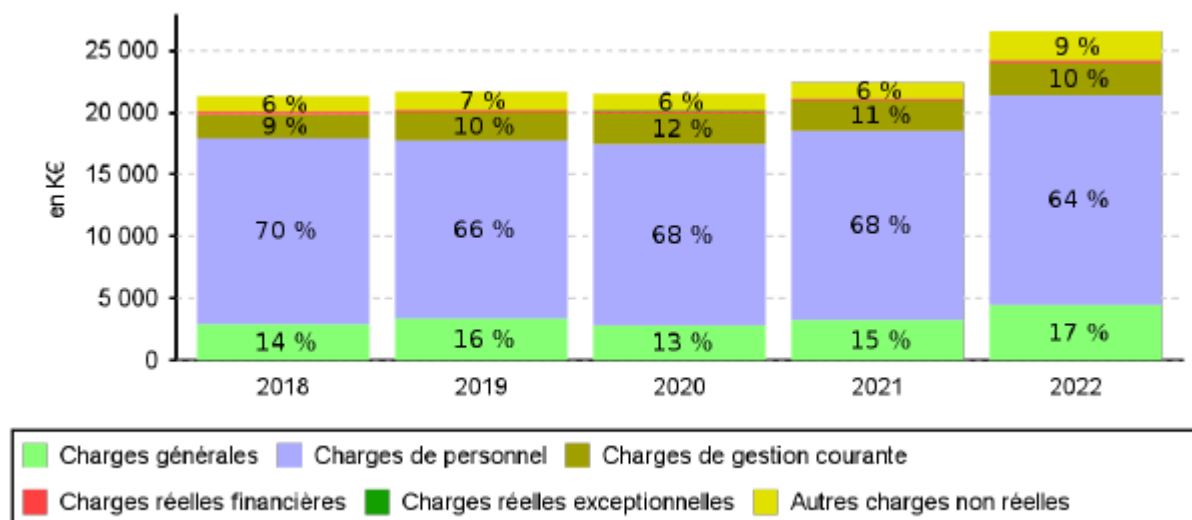
Deux chapitres sont à l'origine de la progression de nos dépenses :

- les charges à caractère général (poussée inflationniste ; compétence transport sur 12 mois ; gestion PTRE) et,
- les charges de personnel (hausse du point d'indice, recrutements)

alors que dans le même temps,

- Les atténuations de produits enregistrent une baisse (Impact de la CLECT avec les transferts des compétences mobilité et jeunesse et leurs conséquences sur les attributions de compensations versées).

STRUCTURE ET EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



Procédons à une analyse par chapitre (ou catégorie) de dépenses.

* **les charges à caractère général** s'élèvent en 2022 à 4 529 445 €.

Elles représentent 14% des dépenses réelles de fonctionnement de l'année et progressent de 1 244 425 € par comparaison à 2021.

	2020	2021	2022	variation en € 2022/2021
SDIS pour ex CCPM	822 187 €	824 447 €	842 377 €	17 930 €
Les contrats de prestations de services	110 081 €	343 475 €	613 051 €	269 577 € (1)
Rémunération d'intermédiaires	283 325 €	246 903 €	610 177 €	363 274 € (2)
Les fluides eau, électricité, combustible	297 203 €	338 004 €	458 494 €	120 490 € (3)
Les achats des services	332 167 €	331 098 €	387 230 €	56 132 €
Remboursement de frais aux communes membres, aux budgets annexes, à d'autres CC, au Département	188 105 €	235 078 €	318 824 €	83 745 € (3)
Locations mobilières et immobilières	191 406 €	218 551 €	262 262 €	43 711 €
L'entretien des autres biens et leur maintenance	106 752 €	98 524 €	127 400 €	28 876 €
Publicité, publications et relations publiques	49 117 €	72 358 €	115 476 €	43 119 €
L'entretien des terrains	76 842 €	77 489 €	110 554 €	33 065 €
Divers documentation et formation	34 789 €	47 185 €	103 462 €	56 277 €
Frais postaux et télécommunications	60 302 €	84 877 €	81 084 €	-3 793 €
Les études	7 800 €	21 503 €	80 849 €	59 346 € (4)
L'entretien de nos locaux	57 761 €	77 451 €	75 969 €	-1 482 €
Divers dont Redevance déchets	52 230 €	51 042 €	73 673 €	22 631 €
Taxes foncières et autres impôts	71 690 €	56 989 €	59 679 €	2 690 €
L'entretien de nos bâtiments	37 788 €	30 357 €	53 946 €	23 589 €
Transports	26 034 €	27 620 €	39 839 €	12 219 €
Location entretien et acquisitions des vêtements de travail	26 710 €	44 566 €	39 135 €	-5 431 €
Déplacements, missions et réception	12 176 €	21 311 €	37 220 €	15 908 €
Les primes d'assurances	34 437 €	29 624 €	28 436 €	-1 188 €
L'entretien de nos véhicules	9 001 €	4 886 €	8 649 €	3 763 €
Services bancaires	2 817 €	1 682 €	1 659 €	-24 €
	2 890 717 €	3 285 020 €	4 529 445 €	1 244 425 €

Pour 2021, nous avons expliqué la progression de 14% entre 2020 et 2021 par la nouvelle dépense liée au transfert de la compétence mobilité au 01/07/2021 avec une dépense nouvelle de

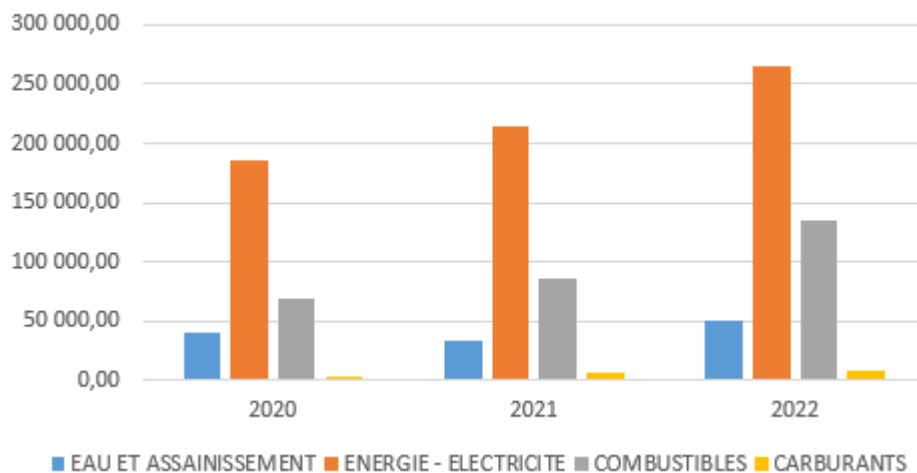
222 709 € sur 6 mois sur ce chapitre 011 en 2021 (1). L'exercice 2022 a supporté la dépense de transport public sur 12 mois pour une dépense annuelle de 503 525 € en progression de 279 096 €.

A noter que cette dépense nouvelle a donné lieu à neutralisation via une minoration de l'attribution de compensation versée à la Ville de Mayenne en 2022 de 224 448 € suivant la décision de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du 17/03/2022.

(2) Les dépenses en rémunérations d'intermédiaires ont progressé de 363K€. Cette progression s'explique par la dépense nouvelle de la Plateforme Territoriale de Rénovation énergétique animée par Mayenne Communauté avec une dépense de 179 995 € en 2022 (recette de 173 911 € par le biais d'une subvention de la Région).

(3) Ce chapitre est marqué par la progression des fluides et notamment des tarifs d'électricité et de gaz avec les deux services les plus consommateurs le centre aquatique et le Grand Nord.

Évolution des fluides sur 3 exercices



<u>zoom fluides LA VAGUE</u>				
	2020	2021	2022	variation n-1
EAU ET ASSAINISSEMENT	20 387,10 €	13 283,15 €	33 020,09 €	
ENERGIE - ELECTRICITE	102 728,04 €	118 274,05 €	139 615,08 €	
COMBUSTIBLES	33 224,60 €	37 260,93 €	49 366,84 €	
	156 339,74 €	168 818,13 €	222 002,01 €	32%

<u>zoom fluides GRAND NORD</u>				
	2020	2021	2022	variation n-1
EAU ET ASSAINISSEMENT	971,22 €	863,47 €	1 414,37 €	
ENERGIE - ELECTRICITE	30 544,40 €	35 194,81 €	52 299,88 €	
COMBUSTIBLES	14 663,06 €	18 206,36 €	46 418,55 €	
	46 178,68 €	54 264,64 €	100 132,80 €	85%

(4) les études enregistrent une augmentation annuelle de 59 346 €. L'exercice 2022 a supporté l'étude sur le devenir de la base de loisirs du lac de haute Mayenne et l'étude stratégique touristique (à l'échelle des 3EPCI). A noter également les études préalables liées à l'acquisition du bâtiment Luminess ex Jouve pour 20 149 €.

Examinons ci-après la décomposition des dépenses 2021 du chapitre par domaine d'intervention pour cibler les variations.

	2020	2021	2022	variation en € 2022/2021	variation en % 2022/2021
SDIS pour communes de l'ex CCPM	822 187 €	824 447 €	842 377 €	17 930 €	2%
Services culturels (médiathèque, musée, conservatoire, cinéma)	687 896 €	744 745 €	901 862 €	157 117 €	21%(1)
Action économique (SERE + ateliers relais+ forum)	158 122 €	193 268 €	217 970 €	24 702 €	13%
Centre aquatique	321 103 €	345 645 €	433 469 €	87 824 €	25%(2)
Jeunesse dont services communs	57 589 €	82 416 €	141 753 €	59 337 €	72%(3)
Services généraux (administration générale + France services)	321 811 €	362 409 €	491 952 €	129 543 €	36%
Camping, tourisme, bateau promenade, forum	97 415 €	83 821 €	193 342 €	109 520 €	131%(4)
Santé Social (dont aire d'accueil gens du voyage)	134 960 €	168 834 €	188 214 €	19 380 €	11%
Amenagement, Environnement	112 419 €	159 343 €	242 519 €	83 177 €	52%
Transport public + mobilité	0 €	224 429 €	522 355 €	297 926 €	133%(5)
Logement (PLH ; PTRE)	128 520 €	42 251 €	251 509 €	209 259 €	495%(6)
Circuits de randonnées	42 566 €	40 284 €	75 570 €	35 285 €	88%
Relai Petite Enfance	6 129 €	13 128 €	26 552 €	13 425 €	102%(7)
	2 890 717 €	3 285 020 €	4 529 445 €	1 244 425 €	38%

Les variations s'expliquent par les éléments suivants :

- (1) Reprise des animations culturelles post crise sanitaire + nouveau service avec la section théâtre + impact fluides au Grand Nord
- (2) Impact fluides
- (3) Développement du service avec la prise de compétence au 01/01/2022 des ALSH des enfants de + de 12 ans
- (4) Achats de denrées pour l'ouverture d'une boutique au camping + animations Forum+ études tourisme et base de loisirs
- (5) marché transport public sur 12 mois (compétence transférée au 01/07/2021)
- (6) PTRE
- (7) Les dépenses supplémentaires concernent la formation des agents de la crèche (effet GUP).

* **Les dépenses de personnel 2022 = 17 095 128 €**

Le taux de réalisation 2022 des dépenses de charges de personnel est de 99,6%. Il poursuit son amélioration par comparaison à celui de 2021 de 97% et à celui de 2020 de 94,4%. Pour rappel la crise sanitaire avait marquée l'année 2020 en termes de vacances de postes.

Au regard de l'année 2021, ce chapitre de dépense présente une progression de 9% à + 1 469 077 €. Les éléments à l'origine de cette progression :

Éléments conjoncturels

- Réforme des catégories C en janvier 2002
- Réforme des catégories B en septembre 2022
- Revalorisation de la valeur du point d'indice de 3,5 % à compter de juillet 2022 (estimé à 265.000 € pour 6 mois)
- Triple revalorisation du SMIC en janvier, mai et août 2022
- Versement de la prime gouvernementale d'inflation destinée à compenser l'augmentation du coût des carburants remboursée intégralement ultérieurement (39.800 €)
- Versement de la GIPA (garantie individuelle du pouvoir d'achat) pour 14.000€.

Éléments structurels

- Doublement du nombre de chèques déjeuners attribués (+ 110.000 €).
- Poursuite de la politique de titularisation d'agents contractuels (7 agents d'animation périscolaire)
- Extension de l'attribution des chèques déjeuners, de l'IFSE et de l'adhésion au CNAS aux contractuels indiciaires sur contrat de plus de 6 mois.
- Recrutement de 2 agents suite à la fin de l'externalisation de l'entretien des locaux du Grand Nord en juillet 2022.

- Création d'un pôle intercommunal de santé pour lequel un médecin et une secrétaire ont été recrutés.
- Versement de charges d'assurance statutaires exceptionnelles (153.000€).

Les dépenses de personnel selon l'affectation :

Les charges de personnel	2020	2021	2022	variation en € 2022/2021	variation en % 2022/2021	
Services administratifs généraux	1 063 489 €	1 204 690 €	1 302 435 €	97 745 €	8%	
Conservatoire musique et danse	1 048 163 €	1 104 439 €	1 148 352 €	43 913 €	4%	*
Médiathèque dont ludothèque et minilab	807 519 €	817 900 €	899 284 €	81 384 €	10%	
Musée	284 731 €	296 865 €	320 046 €	23 181 €	8%	
Action culturelle dont croq les mots	169 599 €	215 671 €	237 459 €	21 788 €	10%	
Kiosque	122 533 €	95 173 €	86 574 €	-8 600 €	-9%	
sous total compétence culturelle	2 432 546 €	2 530 048 €	2 691 714 €	161 666 €	6%	
<i>La Vague</i>	<i>713 613 €</i>	<i>694 108 €</i>	<i>755 971 €</i>	<i>61 863 €</i>	<i>9%</i>	
Jeunesse	143 154 €	165 039 €	286 558 €	121 518 €	74%	*
Relais Petite Enfance et coordination handicap	80 574 €	116 451 €	123 749 €	7 299 €	6%	*
Sous total compétence enfance jeunesse	223 728 €	281 490 €	410 307 €	128 817 €	46%	
Contrat local de santé	30 302 €	35 731 €	64 390 €	28 659 €	80%	*
Centre de vaccination		8 197 €	1 968 €	-6 230 €	-76%	
Gens du voyage	51 202 €	38 063 €	9 759 €	-28 305 €	-74%	*
France Services	38 227 €	81 877 €	181 792 €	99 915 €	122%	*
Centre de santé	0 €	0 €	41 243 €	41 243 €		*
Sous total santé aire d'accueil et France services	119 731 €	163 869 €	299 152 €	135 283 €	83%	
Logement	74 493 €	73 698 €	54 694 €	-19 004 €	-26%	
Petites villes de demain			20 091 €			*
Urbanisme (ADS)	94 079 €	148 998 €	145 838 €	-3 160 €	-2%	
Environnement PCAET		18 257 €	42 912 €	24 656 €	135%	*
Prestations de services	272 000 €	268 337 €	286 806 €	18 470 €	7%	
SPANC	42 337 €	58 527 €	60 738 €	2 211 €	4%	
Déchets ménagers	1 002 941 €	1 027 147 €	1 126 148 €	99 000 €	10%	
Bureau d'études et services techniques	321 778 €	171 467 €	203 517 €	32 050 €	19%	
Mobilité			22 054 €	22 054 €		*
Sous total services ADS; environnement; déchets; spanc; services techniques	1 807 628 €	1 766 429 €	1 962 798 €	196 369 €	11%	
SERE	129 213 €	135 909 €	155 107 €	19 198 €	14%	
Territoire zero chômeurs longue durée			33 881 €			*
Leader	103 427 €	117 397 €	109 673 €	-7 724 €	-7%	
Attractivité commerces		10 429 €	66 676 €	56 247 €	539%	*
Forum métiers d'arts	21 564 €	48 312 €	51 486 €	3 174 €	7%	
Camping	40 257 €	60 839 €	85 642 €	24 804 €	41%	
Animations touristiques	7 217 €	7 287 €	7 869 €	582 €	8%	
sous total compétence économie	301 679 €	380 172 €	510 334 €	130 162 €	34%	
ANTENNE VILLE de Mayenne	8 185 609 €	8 605 245 €	9 162 416 €	557 172 €	6%	
	14 848 022 €	15 626 051 €	17 095 128 €	1 469 077 €	9%	

Les services annotés d'un * sont ceux qui bénéficient de financement publics externes.

- * **Les atténuations des produits** s'élèvent en 2022 à **7 541 012 €** contre 7 918 671 € en 2021.

Cette catégorie de dépenses représente 24% de nos dépenses réelles de fonctionnement. Elle se situe en seconde position après les dépenses de personnel (54%). L'évolution de la dépense liée aux Attributions de Compensations versée aux communes explique la diminution de ce chapitre.

	2020	2021	2022	variation en € 2022/2021	variation en % 2022/2021
Attributions de compensation	7 169 364 €	7 169 364 €	6 756 209 €	-413 155 €	-6%
Dotation de Solidarité Communautaire	1 006 579 €	589 800 €	641 782 €	51 982 €	9%
Reversement conventionnels de fiscalité	43 797 €	44 260 €	44 546 €	287 €	1%
Fonds de Péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales	84 697 €	87 392 €	98 475 €	11 083 €	13%
Autres restitutions au titre de dégrèvement		27 855 €			-100%
	8 304 437 €	7 918 671 €	7 541 012 €	-377 658 €	-5%

Ce chapitre comprend 5 types de dépenses. On trouve :

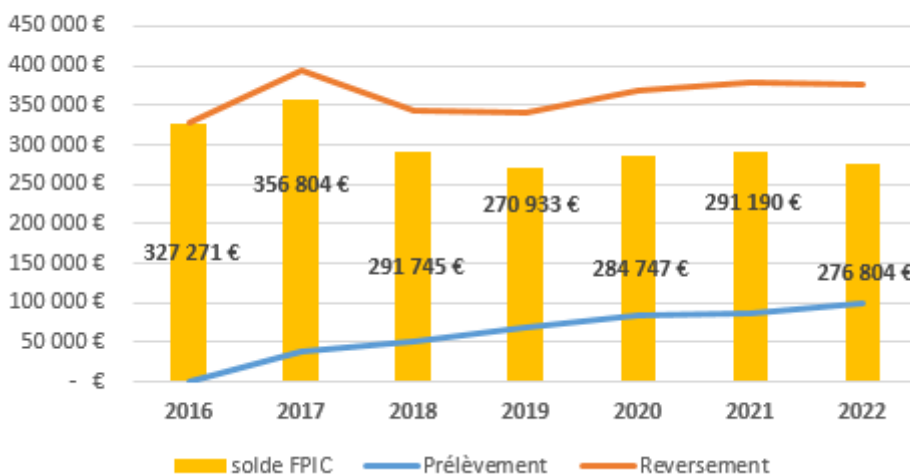
- les Attributions de Compensation (AC) versées aux Communes membres pour **6 756 209 €** montant inférieur à 2021 de 413 155 € suite aux deux CLECT organisées en 2022 les :
 - 17 mars 2022 actant le transfert au 01/07/2021 de la compétence Autorité Organisatrice de la Mobilité entraînant une minoration d'AC de 224 448 € de la ville de Mayenne,
 - 29 septembre 2022 actant le transfert au 01/01/2022 de l'extension de la compétence jeunesse aux ALSH des plus de 12 ans entraînant une minoration d'AC de 188 707 € au total (120 000 € pour les communes de l'ex CCHL et 68 707 € pour les communes de l'ex CCPM).

- le prélèvement du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) a représenté une dépense de **98 475 €** en 2022 (87 392 € en 2021; 84 697 € en 2020 ; 69 275 € en 2019 ; 50 622 € en 2018 et 38 429 € en 2017).

Le FPIC, pour rappel, est un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal qui consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certains territoires pour la reverser à des territoires moins favorisés. Certains territoires sont bénéficiaires et contributeurs comme c'est le cas pour Mayenne Communauté depuis 2017.

En 2021, Mayenne Communauté a été contributrice pour 98 475 € et dans le même temps a perçu 375 279 €. Il est rappelé que depuis 2016, la répartition du FPIC se fait selon le régime de droit commun tel que notifié par les services de l'État. Le solde 2022 est moins favorable en 2022 qu'en 2021 (- 14 386 €).

L'évolution du FPIC depuis 2016



- La mise en œuvre du pacte de solidarité envers les communes par le biais du reversement d'une partie de la fiscalité perçue aux titres des éoliennes aux communes membres d'implantation (30% de l'IFER à Hardanges et St Julien du Terroux soit un total reversé de **44 546 €**) et,
- La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) a été fixée pour 2022 à **641 782 €**, et déterminée à l'occasion du nouveau pacte financier et solidaire (2021-2026) par

délibération du 25/11/2021 selon les conditions d'octroi suivantes :

- enveloppe plancher annuelle de 300 000 €,
- une indexation de l'enveloppe sur le taux d'épargne brute constaté l'année N-1 de Mayenne Communauté selon le calcul établi au vu des données figurant sur les fiches AEFF du Trésor Public,
- un seuil de taux d'épargne brute fixé à 10% pour déclencher l'indexation,
- une majoration de la DSC déterminée comme suit : (écart supérieur à 10% du taux x produits de fonctionnement réels) x 50%,
- une répartition de l'enveloppe selon les 5 critères en les pondérant de façon identique à 20% avec les 2 critères obligatoires pondérés par la population (revenu/habitant ; insuffisance du potentiel financier par habitant) et 3 critères complémentaires (effort fiscal ; charges de centralité ; ruralité/éloignement de la ville centre).

Le taux d'épargne brute constaté en 2021 étant de 12,82%, l'enveloppe de la DSC 2022 a été majorée de 341 783 € soit une DSC à redistribuer aux 33 communes de 641 783 €.

× **Les subventions et participations ou charges de gestion courante :**

Elles s'élèvent pour 2022 à **2 614 541 €** en progression de 7 % (+ 164 452 €) par rapport à 2021.

Les charges de gestion courante	2020	2021	2022	variation en € 2022/2021	variation en % 2022/2021
Subventions de fonctionnement aux associations et aux entreprises	1 728 193 €	1 695 960 €	1 518 633 €	-177 327 €	-10%
Indemnités et charges des élus	223 208 €	220 436 €	228 791 €	8 355 €	4%
Contributions au SDIS des communes de l'ex CCHL	157 404 €	157 545 €	161 268 €	3 722 €	2%
Déficits des budgets annexes de zones n-1	221 093 €	200 225 €	473 011 €	272 786 €	136%
Déficit du budget du centre de santé		0 €	26 380 €	26 380 €	
Contributions diverses	21 722 €	20 073 €	240 €	-19 833 €	-99%
Contribution au Sybama	96 294 €	96 294 €	96 294 €	0 €	0%
Contributions au Département pour prévention spécialisée et Pays d'Art et d'Histoire	38 153 €	38 887 €	39 906 €	1 019 €	3%
Autres (SACEM, créances admises en non valeur)	3 198 €	20 669 €	64 018 €	43 350 €	210%
Contribution aux communes membres			6 000 €	6 000 €	
	2 489 265 €	2 450 089 €	2 614 541 €	164 452 €	7%

L'exercice 2022 enregistre une baisse des subventions aux associations de 177 327 €.

Pour rappel en 2020, Mayenne Communauté a mis en place le fonds d'urgence Covid-19 d'aide économique destiné aux entreprises fragilisées par la crise sanitaire (aide plafonnée à 1 500 € pour les entreprises de moins de 5 salariés et à 2 000 € pour les entreprises de 6 à 20 emplois). Sur cet exercice 2020, 245 entreprises ont été soutenues par Mayenne Communauté représentant un total de 369 530 €.

En 2021, Mayenne Communauté a mis en place un second fonds de soutien (délib du 14/01/2021) pour les entreprises impactées par la seconde vague de l'épidémie. Elle a ainsi soutenu 66 entreprises pour un total de 148 904 €.

En 2022, nous ne retrouvons pas ces dépenses de soutien en faveur des entreprises impactées par la crise sanitaire. Toutefois, l'augmentation des déficits des budgets annexes des zones d'activités vient neutraliser la diminution de la dépense de soutien aux entreprises.

Zoom sur le soutien financier 2022 apporté aux associations pour un total de **1 518 633 €**.

	2020	2021	2022	variation en € 2022/2021	en % 2022/2021
Culture	856 114 €	903 407 €	909 497 €	6 090 €	1%
Tourisme	262 729 €	265 364 €	252 280 €	-13 084 €	-5%
Environnement	39 000 €	39 850 €	42 400 €	2 550 €	6%
Economie	104 507 €	210 528 €	193 660 €	-16 868 €	-8%
Soutien aux entreprises crise sanitaire	369 530 €	148 904 €	0 €	-148 904 €	-100%
Jeunesse et micro crèche	54 500 €	54 500 €	84 500 €	30 000 €	55%
Logement	13 432 €	27 538 €	6 093 €	-21 445 €	-78%
Mobilité			3 500 €	3 500 €	
Santé et Contrat Local de santé	15 815 €	28 034 €	14 223 €	-13 811 €	-49%
Gens du voyage	7 000 €	6 000 €	6 000 €	0 €	0%
Autres	5 565 €	11 834 €	6 480 €	-5 354 €	-45%
	1 728 192 €	1 695 960 €	1 518 633 €	-177 327 €	-10%

En matière de mobilité on retrouve une subvention nouvelle de 3 500 € versée à l'association LA ROUE LIBRE, nouvelle dépense liée à la prise de compétence.

A noter la subvention complémentaire exceptionnelle de 40 000 € allouée à AID A DOM pour le maintien de la micro crèche (délibération n° 14 du 20/10/2022). En parallèle la subvention à l'association LES POSSIBLES a été diminuée de 10 000 € en lien avec l'absence pendant 3 mois de l'agent en charge de l'animation du point information jeunesse.

Ce chapitre de dépenses enregistre une seconde baisse de 19 833 € liée à un changement d'imputation comptable de la contribution au TEM 53 pour le Plan Corps de Rues Simplifié imputée en 2022 en section d'investissement (nature 202 document d'urbanisme pour 9 330 €).

On note une dépense nouvelle de 6 000 € avec deux contributions versées aux communes de Jublains et de Martigné/Mayenne en tant que communes départ des boucles de la Mayenne (délibération n°4 du 21/10/2021).

* **Les charges financières :**

Elles correspondent aux intérêts de la dette. Mayenne Communauté a supporté à ce titre une dépense de **134 589 €** (contre 149 832 € en 2021) répartie en 141 317 € d'intérêts réglés à l'échéance et en 6 728 € d'intérêts courus non échus négatifs. La dette de Mayenne Communauté est détaillée en fin de rapport (pages 31 et suivantes)

Cette dépense représente 0,4% des dépenses réelles de fonctionnement 2022.

* **Les autres dépenses : les charges exceptionnelles :**

Ce chapitre s'élève pour 2022 à **16 752 €**. Il comprend notamment les gratifications des stagiaires versées pour 10 282 € et 1 200 € de bourses BNSSA maîtres nageurs.

* **Bilan comparatif des dépenses de fonctionnement 2022 en € par habitant :**

2022 En €/hab	GFP	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Charges générales	119	105	82	95
Charges de personnel	445	322	171	146
Charges de gestion courante	69	72	76	101
Charges réelles financières	4	5	3	4
Charges réelles exceptionnelles	0	3	7	5

Strate de référence :

Population : 37991

Régime fiscal : FPU : Communautés de communes

Source : DDFIP document de valorisation financière et fiscale 2022

NB : Le GFP correspond à Mayenne Communauté. Le ratio des charges de personnel comprend les charges de personnel de la Ville de Mayenne dans le cadre de la Gestion Unifiée du Personnel.

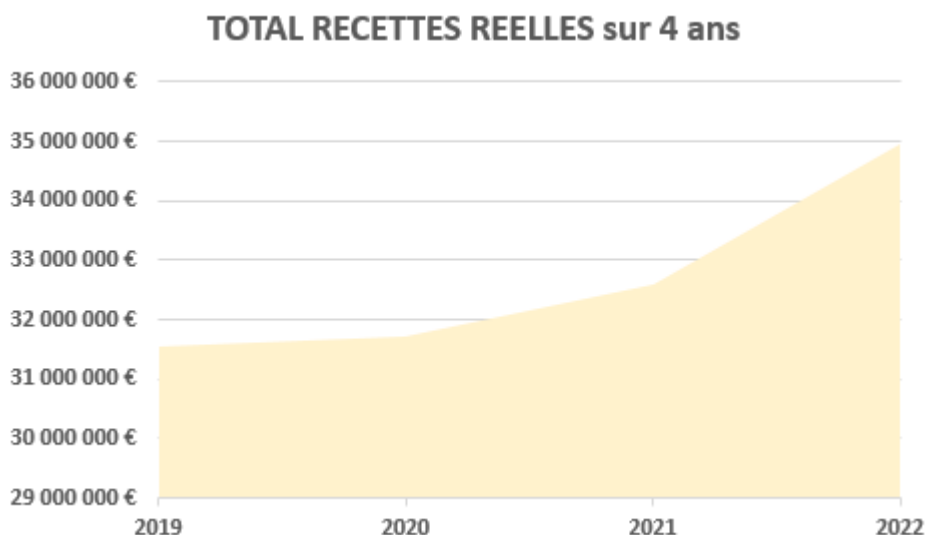
b) les recettes 2022

Les recettes de Mayenne Communauté peuvent être regroupées en 5 catégories principales.

1. Les produits issus de la fiscalité locale (impôts et taxes)
2. Les dotations et participations de l'Etat et des autres collectivités
3. Les produits de nos services publics rendus
4. Les autres produits issus des locations,
5. Les recettes exceptionnelles et les atténuations de charges (indemnités journalières)

	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	Taux de réalisation 2022	Ecart en € n-1
Impôts et taxes	15 179 654 €	14 517 879 €	14 859 446 €	15 309 233 €	103%	791 354 €
Dotations et participations	4 474 028 €	5 519 329 €	5 969 428 €	5 793 014 €	97%	273 685 €
Recettes des services	10 503 813 €	10 892 122 €	11 701 988 €	11 897 548 €	102%	1 005 425 €
Autres produits de gestion courante	1 223 179 €	1 180 967 €	1 328 087 €	1 337 310 €	101%	156 343 €
Autres recettes	336 191 €	468 314 €	237 226 €	612 330 €	258%	144 016 €
TOTAL RECETTES REELLES	31 716 866 €	32 578 611 €	34 096 175 €	34 949 435 €	102,5%	2 370 824 €

Les recettes réelles 2022 (recettes hors opération d'ordre budgétaire et hors reprise du résultat antérieur) s'élèvent à **34 949 435 €**. Elles enregistrent une progression constante depuis 2019 et plus rapide en 2022 qu'en 2021 avec une variation annuelle de **+ 7,3%** en 2022.



Ce dynamisme 2022 est lié :

- à la reprise des activités des services post crise sanitaire (+ 1M€ de recettes des services de variation annuelle),
- à la progression de la fiscalité avec le versement transport perçu sur 12 mois (6 mois en 2021), un dynamisme de la CFE et de la taxe de séjour,

- aux cessions immobilières réalisées en 2022 (314 744 € : atelier de Martigné/Mayenne + 2 terrains).

* Les impôts et taxes

En 2022, Mayenne Communauté a perçu au titre de la fiscalité une recette de **15 309 233 €** qui s'est révélée être un recette dynamique avec une progression annuelle de 5%. L'ensemble du produit des taxes progresse à l'exception du produit de la CVAE qui baisse de 6% à -133 000 €. Ce dynamisme est porté par le versement mobilité perçu sur 12 mois en 2022 contre 6 mois en 2021 (prise de compétence au 01/07/2021) et par le coefficient de revalorisation des bases fiscales de 3,4% en 2022.

Fiscalité 2022	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	Ecart réalisé BP	Ecart réalisé N-1
Impôts locaux	9 683 743 €	3 915 437 €	4 120 946 €	4 089 152 €	-31 794 €	173 715 €
CVAE	2 470 073 €	2 401 852 €	2 268 852 €	2 268 852 €	0 €	-133 000 €
TASCOM	602 583 €	604 324 €	557 977 €	618 544 €	60 567 €	14 220 €
IFER	472 241 €	481 111 €	471 330 €	500 902 €	29 572 €	19 791 €
Rôles supplémentaires	42 351 €	8 232 €	- €	18 624 €	18 624 €	10 392 €
FNGIR	1 517 254 €	1 517 254 €	1 517 254 €	1 517 254 €	0 €	0 €
FPIC	369 444 €	378 582 €	375 279 €	375 279 €	0 €	-3 303 €
Versement mobilité		261 412 €	440 000 €	490 950 €	50 950 €	229 537 €
Taxes de séjour	21 965 €	24 282 €	40 000 €	32 412 €	-7 588 €	8 130 €
Fraction de TVA		4 925 393 €	5 067 808 €	5 397 264 €	329 456 €	471 871 €
	15 179 654 €	14 517 879 €	14 859 446 €	15 309 233 €	449 787 €	791 354 €

En 2022, les recettes fiscales représentent 44% de nos recettes réelles de fonctionnement. Notre panier fiscal est constitué notamment des **contributions directes** lesquelles constituent désormais depuis la réforme de la taxe d'habitation 27% de notre panier fiscal (hors rôles supplémentaires) contre 64% avant la réforme. Depuis l'entrée en vigueur de la réforme de la taxe d'habitation au 01/01/2021, notre panier fiscal est considérablement modifié. Cette réforme a entraîné la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (subsiste la TH sur les résidences secondaires) compensée par la perception d'une fraction de TVA nationale (4 925 393 € en 2021 pour Mayenne Communauté et 5 397 264 € en 2022). On note en 2022 une baisse de 133 000 € sur la CVAE perçue, en lien avec la baisse du chiffre d'affaires réalisé pendant la crise sanitaire.

Parmi les contributions directes (impôts locaux + rôles supplémentaires), on trouve :

	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	Evolution 22/21 en %	Evolution 22/21 en €
CFE	4 386 851 €	3 172 771 €	3 348 908 €	3 341 094 €	5%	168 323 €
TAXE D'HABITATION (THRS depuis 2021)	4 857 807 €	324 244 €	335 178 €	311 477 €	-4%	-12 767 €
TAXE FONCIERE BATI	238 118 €	218 256 €	226 157 €	226 480 €	4%	8 224 €
TAXE FONCIERE NON BATI	173 418 €	173 596 €	179 869 €	179 817 €	4%	6 221 €
Taxe additionnelle foncier non bâti	27 549 €	26 570 €	30 834 €	30 284 €	14%	3 714 €
Rôles supplémentaires	42 351 €	8 232 €	0 €	18 624 €	126%	10 392 €
TOTAL DES IMPOTS LOCAUX	9 726 094 €	3 923 669 €	4 120 946 €	4 107 776 €	5%	184 107 €
FRACTION DE TVA		4 925 393 €	5 067 808 €	5 397 264 €	10%	471 871 €
TOTAL DES IMPOTS LOCAUX CORRIGÉ (réforme TH)	9 726 094 €	8 849 062 €	9 188 754 €	9 505 040 €	7%	655 978 €

-la Cotisation Foncière des Entreprises avec un taux stable de 25,25% s'élève pour 2022 à **3 341 094 €** (3 172 771 € en 2021). Elle progresse annuellement de 168 323 €.

Pour rappel la baisse de 2021 a pour origine la diminution des impôts de production de 10 milliards d'€ décidée par l'Etat dans le but de favoriser la compétitivité des entreprises. Ainsi la loi de finances 2021 a allégé la fiscalité foncière des établissements industriels en réduisant de moitié leurs cotisations d'impôts fonciers à travers la CFE et la taxe foncière sur les propriétés bâties. La perte de recette correspondante a été compensée au moyen de dotations budgétaires (chapitre des dotations).

-la taxe d'habitation votée à partir d'un taux stable de 12,11 % a généré un produit de **311 477 €**. Suite à la réforme de la taxe d'habitation 2021, elle correspond désormais à la taxe

d'habitation sur les résidences secondaires. Elle subit un léger recul par rapport à 2021 (-12 767 €).

-la taxe sur le Foncier Bâti votée à partir d'un taux de 0,63% a généré un produit de **226 480 €** en progression de 8 224 € (+4%) par rapport au montant perçu en 2021. Pour 2022 le coefficient national de revalorisation des bases fiscales a été déterminé à 3,4%. Au titre de la TFB ce coefficient concerne principalement les locaux d'habitation (72% des bases totales).

-la taxe sur le foncier non bâti votée à partir d'un taux de 4,30% a généré un produit de **179 817 €**, en progression de 4% ce qui équivaut à une progression physique de 0,6% (considérant le coefficient national de revalorisation des bases 2022 de 3,4%).

- la taxe additionnelle sur le Foncier non bâti, a généré un produit de **30 284 €**.

Outre les impôts locaux, Mayenne Communauté perçoit des recettes fiscales indirectes avec :

-la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (frappe la seule richesse générée par l'entreprise) caractérisée par un taux uniforme d'1,5% voté par le Parlement et pour lequel la Communauté perçoit 26,5% du produit (le reste est réparti en 50% Région et 23,5% Département), soit en 2022 pour Mayenne Communauté une recette de **2 268 852 €** en diminution de 6% par rapport à 2021 soit -133 000 €. (Conséquence crise sanitaire).

- la TASCOM (taxe sur les surfaces commerciales > à 400 m²) a généré une recette de **618 544 €**, en progression de 14 220 € par rapport à 2021.

- les IFER (imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux), ont apporté un produit de **500 902 €** en 2022. Nous enregistrons un enrichissement de 29 572 € (effet de la revalorisation annuelle des bases).

- le Versement Mobilité a généré une recette annuelle de **490 950 €** calculée à partir d'un taux de 0,2% appliqué aux entreprises de plus de 11 salariés. La progression annuelle de 229 537 € s'explique par l'encaissement sur 12 mois. En effet, en 2021 la prise de compétence Autorité Organisatrice de la Mobilité a pris effet au 01/07/2021 aboutissant à 6 mois d'encaissement.

Autre recette de ce chapitre des produits fiscaux : le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) pour sa partie reversement. Au titre de 2022, le reversement est de **375 279 €** qui, diminué du prélèvement de **98 475 €**, nous ramène à un solde bénéficiaire de 276 804 € (cf graphe page 10).

Pour rappel, le FPIC est réparti selon le régime de droit commun tel qu'il nous a été notifié par les services de l'Etat. Cette répartition de droit commun prend comme références, d'abord le Coefficient d'Intégration Fiscale de Mayenne Communauté, ensuite l'insuffisance du potentiel financier par habitant des communes.

Après un net recul en 2020 (-14 176 € par rapport à 2019), une légère reprise en 2021 (+2 317 €) les taxes de séjour progressent de 33% en 2022 avec une recette de **32 412 €** sans atteindre toutefois le niveau de 2019 de 36 141 €.

Ce chapitre des impôts et taxes comprend également une part compensation issue de la suppression de l'ex taxe professionnelle, le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) pour un montant stable de **1 517 254 €** en 2022.

Seconde dotation issue de la réforme de la taxe professionnelle, en plus du FNGIR, les collectivités perçoivent la Dotation de compensation des recettes de la taxe professionnelle (DCRTP) avec un produit de 834 116 €, identique à 2021.

Analysons l'évolution du panier fiscal de Mayenne Communauté :

Le panier fiscal dans cette analyse comprend les **compensations fiscales** versées par l'Etat en contrepartie des exonérations fiscales accordées au titre de la contribution économique territoriale et des taxes foncières pour un total de 1 556 761 € (410 072 € en 2020 du fait de la compensation de la réduction de 50% de la valeur locative des établissements industriels au titre de la CFE dans le cadre du plan de relance). Ces compensations fiscales enregistrent une progression annuelle de 3% en 2022.

	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Evolution 22/21 en €	Evolution 22/21 en %
TH, FB, FNB	5 296 892 €	742 666 €	748 058 €	5 392 €	1%
Fraction de TVA		4 925 393 €	5 397 264 €	471 871 €	10%
Impôts Entreprises (CFE)	4 386 851 €	3 172 771 €	3 341 094 €	168 323 €	5%
Impôts Entreprises (CVAE)	2 470 073 €	2 401 852 €	2 268 852 €	-133 000 €	-6%
TASCOM	602 583 €	604 324 €	618 544 €	14 220 €	2%
IFER	472 241 €	481 111 €	500 902 €	19 791 €	4%
Rôles supplémentaires	42 351 €	8 232 €	18 624 €	10 392 €	126%
Taxe de séjour	21 965 €	24 282 €	32 412 €	8 130 €	33%
Versement mobilité		261 412 €	490 950 €	229 538 €	88%
Total impôts locaux	13 292 956 €	12 622 043 €	13 416 700 €	794 657 €	6%
FPIC Solde	284 747 €	291 190 €	276 804 €	-14 386 €	-5%
FNGIR	1 517 254 €	1 517 254 €	1 517 254 €	0 €	0%
DCRTP	834 116 €	834 116 €	834 116 €	0 €	0%
Compensations fiscales	410 072 €	1 508 192 €	1 556 761 €	48 569 €	3%
TOTAL RECETTES FISCALES BRUTES	16 339 145 €	16 772 795 €	17 601 635 €	828 840 €	5%
Attributions de compensation	7 169 364 €	7 169 364 €	6 756 209 €	-413 155 €	-6%
RESSOURCES FISCALES NETTES	9 169 781 €	9 603 431 €	10 845 426 €	1 241 995 €	13%

L'analyse du panier fiscal 2022 **net** (après déduction de l'attribution de compensation) comparativement à celui de 2021 montre un net dynamisme avec une progression de 13% de recettes fiscales nettes (après + 4,7 % de variation annuelle en 2021 et + 3,2% en 2020).

A souligner qu'en 2022, d'une part la revalorisation forfaitaire des bases de foncier bâti et de taxe d'habitation sur les résidences secondaires a été déterminée à 3,4% contre 0,2% en 2021. D'autre part, le versement mobilité a été perçu sur 12 mois alors qu'il l'a été sur 6 mois comme en 2021. Le dynamisme de la CFE avec une progression annuelle de 5% vient également soutenir favorablement notre panier fiscal 2022.

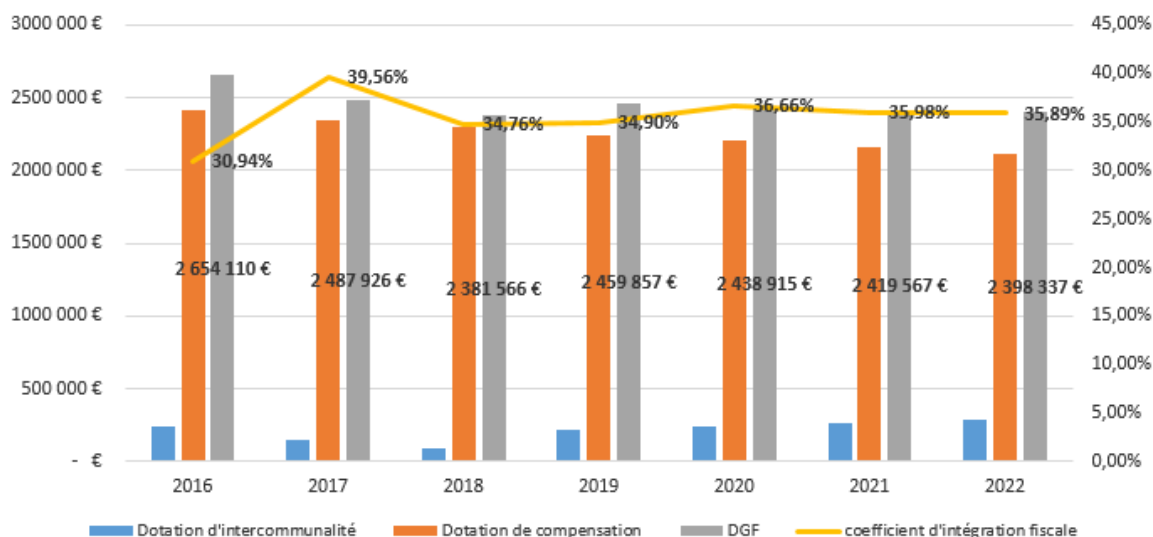
- * **les dotations et participations 2022 s'élèvent à 5 793 014 €**. Elles progressent de 273 685 € (+ 5%)

	Dotations 2022	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalise 2022	2022	Ecart réalise N-1
DGF	Dotation d'intercommunalité	237 148 €	261 162 €	287 278 €	287 278 €	100%	26 116 €
	Dotation de compensation	2 201 767 €	2 158 405 €	2 119 415 €	2 111 059 €	100%	-47 346 €
	FCTVA	27 €	1 894 €	3 000 €	2 641 €	88%	747 €
	DGD	7 324 €	7 063 €	7 350 €	9 491 €	129%	2 428 €
	ETAT dont DRAC	58 127 €	135 525 €	349 596 €	235 235 €	67%	99 710 €
	REGIONS	16 188 €	98 089 €	244 818 €	184 908 €	76%	86 819 €
	DEPARTEMENT	295 125 €	209 057 €	125 500 €	122 579 €	98%	-86 478 €
	Communes membres	5 468 €	2 780 €	- €	- €		-2 780 €
	Autres Groupements			114 000 €	33 480 €	29%	33 480 €
	Budget Européen			- €	23 700 €		23 700 €
	Autres organismes (CAF, ARS, FIPHP)	408 666 €	303 046 €	327 594 €	391 766 €	120%	88 719 €
	sous total	3 229 840 €	3 177 021 €	3 578 551 €	3 402 137 €	95%	225 116 €
	DCRTP	834 116 €	834 116 €	834 116 €	834 116 €	100%	0 €
	Etat Compensation CET	46 377 €	1 483 627 €	1 531 593 €	1 531 547 €	100%	47 920 €
	Etat compensation taxes foncières	69 €	24 565 €	25 168 €	25 214 €	100%	649 €
	Etat compensation taxes habitation	363 626 €	- €	- €	- €		0 €
		4 474 028 €	5 519 329 €	5 969 428 €	5 793 014 €	97%	273 685 €

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) se structure autour de deux composantes :

1. une dotation d'intercommunalité (calculée par rapport à la population, au coefficient d'intégration fiscale et au potentiel fiscal de Mayenne Communauté)
2. une dotation de compensation (dotation correspondant aux montants de l'ancienne compensation « part salaires »)

Évolution de la DGF et du coefficient d'intégration fiscale



Par comparaison à 2022 la DGF diminue de 21 230 € (-1%).

Les participations de l'Etat s'élèvent à 235 237 €, elles enregistrent une progression annuelle de 99 710 € qui s'explique par :

- l'augmentation du soutien de l'Etat de 25 000 € dans le cadre de France Service liée à la mise en place du conseiller numérique (85 000 € au total en 2022 pour France Services en 2022 de l'Etat) et par
- les financements obtenus dans le cadre des nouveaux dispositifs de l'habitat et de petites villes de demain (détail ci-dessous).

En 2022, l'État a participé au financement :

- ✓ via la DRAC des animations du conservatoire à hauteur de 20 000 € et du musée pour 21 931 €,
- ✓ via l'ANAH du poste habitat dans le cadre de l'action de renouvellement urbain (22 896 €),
- ✓ via l'ANAH des animations menées dans le cadre de l'OPAH RU (54 960 €),
- ✓ du poste consacré au programme petites villes de demain (11 448 €),
- ✓ de la formation au nouvel applicatif informatique pour l'autorisation droit des sols (16 000 €)

- €) et,
 ✓ des apprentis à hauteur de 3 000 €.

Les participations de la **Région** ont progressé en 2022 de 86 819 € (pour un total perçu de 184 908 €) sous l'effet du financement du nouveau dispositif de la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique avec un versement de 173 911 € en 2022. Les deux autres sources de financement de la Région ont concerné le Contrat Local de Santé (7 998 €) et l'action Croq les Mots (3 000 €).

Le **Département** a contribué dans le cadre de la convention intercommunale d'appui aux projets culturels (convention tripartite avec l'Etat) au financement du conservatoire de Musique (104 500 €), du réseau lecture (12 000 €), du futur lieu de diffusion (3 750 €). Enfin, dans le cadre du tourisme le Département a versé un premier acompte pour l'étude sur le développement de la base de loisirs de La Haie Traversaine (2 329 €).

On enregistre deux sources de financement nouvelles avec d'une part les groupements du Bocage et de l'Ernée qui ont participé au financement de l'étude sur la stratégie touristique (total 33 480 €), et d'autre part l'Europe via le programme LEADER pour notre action sur la préservation du bocage (23 700 €).

× **Les recettes des services s'élèvent à 11 897 548 € :**

Recettes des services	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Ecart réalisé N-1
EDF pour plateforme bois déchiqueté	11 381 €	7 373 €	2 229 €	-5 144 €
Aire d'accueil Gens du voyage	42 319 €	37 586 €	43 575 €	5 990 €
Conservatoire musique et danse	123 795 €	156 437 €	195 821 €	39 384 €
Entrées musée	17 064 €	20 317 €	31 664 €	11 347 €
Boutique musée	7 154 €	8 021 €	10 362 €	2 341 €
Animation réseau lecture, ludothèque, mini lab			7 193 €	7 193 €
La Vague entrées	147 292 €	136 290 €	275 286 €	138 996 €
CLSH Jeunesse	17 284 €	21 664 €	35 131 €	13 467 €
Redevance cinéma	24 453 €	7 793 €	12 801 €	5 008 €
Autres prestations	8 418 €	16 670 €		-16 670 €
Boutique camping		5 583 €	12 196 €	6 613 €
Entrées camping	32 019 €	61 591 €	93 174 €	31 583 €
Boutique Forum	762 €	1 862 €	3 129 €	1 267 €
Produits SERE	1 848 €	3 468 €	5 143 €	1 675 €
sous total recettes tarifaires	433 789 €	484 655 €	727 705 €	243 050 €
Remboursement pers budgets annexes	1 394 907 €	1 406 765 €	1 608 766 €	202 001 €
Remboursement pers Communes	8 095 954 €	8 424 204 €	9 105 612 €	681 409 €
Remboursement personnel autres organismes	151 022 €	132 889 €	128 143 €	-4 746 €
Remboursement frais budgets annexes	356 €	1 531 €	7 649 €	6 117 €
Remboursement frais par le CCAS	748 €	809 €	2 053 €	1 244 €
Remboursement frais Communes	383 548 €	419 637 €	273 946 €	-145 691 €
Remboursement frais autres redevables	43 490 €	21 632 €	43 674 €	22 041 €
	10 503 813 €	10 892 122 €	11 897 548 €	1 005 425 €

On y trouve les recettes issues de la facturation de nos services aux usagers, Collectivités et autres organismes. Ces recettes progressent annuellement de 9,2% à + 1M€. Elles représentent la plus forte progression en matière de recettes sur 2022. Le taux de réalisation 2022 de ce chapitre ressort à 102%.

➤ les recettes tarifaires issues de la fréquentation de nos usagers s'élèvent à **727 705 €** pour 2022 contre 484 655 € en 2021 et 433 789 € en 2020. L'ensemble de nos services retrouvent une fréquentation post crise sanitaire et entraînent à la hausse nos produits facturés

(centre aquatique ; camping ; conservatoire ; musée) .

➤ les remboursements des frais de personnel : **10 842 521 €**. Ils recouvrent 3 types de remboursements :

- d'abord ceux des 5 budgets annexes : déchets ménagers (1 112 343 €), prestations de services (286 323 €), Spanc (59 601 €) LEADER (109 497 €) et du Centre de santé de Martigné (41 002 €) qui viennent rembourser en fin d'année le budget général pour les charges de personnel qu'il a supportées chaque mois,
- ceux d'autres collectivités : en contrepartie d'interventions de professeurs de chant pour 7 503 € , de l'action Croq les Mots pour 32 674 € (CC de l'Ernée, du Mont des Avaloirs et du Bocage Mayennais), de mises à disposition de personnel au Kiosque (86 413 €), du Département pour le transfert du Compte épargne temps d'un nouvel agent (1 553 €).
- enfin les remboursements de la Ville de Mayenne dans le cadre du remboursement de la Gestion Unifiée du Personnel 2022 pour 9 105 612 €.

A signaler également la recette de remboursement des chèques déjeuner par les agents à hauteur de 74 504 € pour 2022. Cette recette est comptablement imputée sur le chapitre des produits divers de gestion courante (remboursement de frais).

➤ les remboursements de frais divers : **327 321 €** en 2022 enregistrent une baisse de 116 288 € qui s'explique principalement par la fin des services communs au 01/01/2022 « Ado's Com », « Espaces jeunes » et « Cesam ». Les communes n'ont pas été facturées pour ces 3 services en 2022 mais leur AC a été diminuée conformément à la CLECT du 29/09/2022 sur l'extension de la compétence aux ALSH des plus de 12 ans.

Subsiste en 2022, un seul service commun celui de l'Autorisation Droit des Sols regroupant 32 communes membres desquelles Mayenne Communauté a perçu une participation de 104 954 €.

Les autres remboursements des communes proviennent de la Ville de Mayenne et ont pour objet:

- la Gestion Unifiée du Personnel liée à la formation des agents, à leurs frais de déplacement, et à la location entretien de leurs vêtements de travail pour un total 2022 de 154 764 €,
- les taxes foncières de la Providence : 14 228 € jusqu'à ce que le service des Hypothèques prennent en compte le changement de propriété.

* **Le chapitre des produits divers de gestion courante 2022 s'élève à 1 337 310 €** contre 1 180 967 € en 2021.

Autres produits 2022	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	% de réalisation 2022	Ecart réalisé N-1
Loyers	229 397 €	285 036 €	229 050 €	245 661 €	107%	-39 376 €
Excédents budgets de zones	101 684 €	831 €	118 373 €	118 372 €	100%	117 542 €
Autres	892 098 €	895 100 €	980 664 €	973 277 €	99%	78 177 €
	1 223 179 €	1 180 967 €	1 328 087 €	1 337 310 €	101%	156 343 €

Ce poste regroupe 3 types de recettes,

1° les loyers de nos immeubles pour **245 661 €**,

2° les remboursements de frais pour **973 277 €**,

3° l'excédent de fonctionnement 2021 des budgets de la zone d'activités des Haras pour **118 372 €**

1°Ci-après le détail des loyers perçus en 2022 et leur évolution sur 2 exercices antérieurs:

	2020	2021	2022	Ecart n-1 en €
Gendarmeries	146 106 €	149 008 €	153 283 €	4 275 €
Pôle santé de LASSAY	15 699 €	26 287 €	35 556 €	9 269 €
La Poste à LASSAY	20 420 €	20 420 €	21 517 €	1 097 €
Bureaux de la SERE	9 603 €	14 878 €	17 237 €	2 359 €
Atelier de Lassay	8 400 €	8 773 €	8 773 €	0 €
Bâteau promenade	4 750 €	4 750 €	4 750 €	-1 €
Terrains agricoles	4 145 €	3 938 €	4 224 €	287 €
Forum métiers d'art	280 €	2 042 €	321 €	-1 721 €
Loyer SCIC bois énegie	2 520 €	2 520 €	0 €	-2 520 €
Ateliers de Martigné	17 474 €	52 421 €	0 €	-52 421 €
	229 397 €	285 036 €	245 661 €	-39 376 €

La recette issue de nos loyers présente une diminution de 39 376 € par rapport à 2021 en raison de la levée de l'option d'achat du crédit-bail de Martigné/Mayenne opérée par l'Imprimerie Solidaire pour 140 633 € (enregistré en cession). A noter également l'absence exceptionnelle de loyer sur la SCIC qui sera régularisée conventionnellement en 2023.

2° Les remboursements de frais 2022 à **973 277 €** comprennent pour 842 377 € les remboursements des communes de l'ex CCPM de leur contingent SDIS, les remboursements de la part des agents pour les chèques déjeuner (129 925 €) et les participations des maitres-nageurs lorsqu'ils utilisent à titre privé les lignes d'eau (975 €).

* **Les autres recettes se chiffrent en 2022 à 612 330 € .**

	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	Taux de réalisation 2022	Ecart en € n-1
Autres recettes	336 191 €	468 314 €	237 226 €	612 330 €	258%	144 016 €

Au titre de 2021, on trouve ici les produits exceptionnels pour 408 325 € et les atténuations de charges pour 204 006 €. Ces dernières comprennent la valeur du stock du magasin du musée au 31/12/22 (14 484 €), et les indemnités journalières des agents absents pour maladie ou les remboursements pour les absences syndicales/congés paternité pour un total de 189 522 € (371 487 € en 2021).

La progression de ce poste de recettes a pour origine les cessions immobilières réalisées en 2022 pour 327 397 € contre 39 702 € en 2021. En effet en 2022, nous avons réalisé les ventes de l'atelier de Martigné/Mayenne pour 140 633 €, deux cessions de terrains pour 174 111 €, une vente de véhicule pour 12 000 € et de biens mobiliers pour 653 €.

* **Bilan comparatif des recettes de fonctionnement 2022 en € par habitant.**

2022 En €/hab	GFP	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Ressources Fiscales	204	294	217	245
Dotations et participations	152	133	116	123
Ventes et autres produits courants non financiers	348	177	71	50
Produits réels financiers	0	0	0	0
Produits réels exceptionnels	2	2	2	3

Strate de référence :

Population : 37991

Régime fiscal : FPU : Communautés de communes

Source : DDFIP document de valorisation financière et fiscale 2022

GFP : chiffres de Mayenne Communauté (Groupement à Fiscalité Professionnelle)

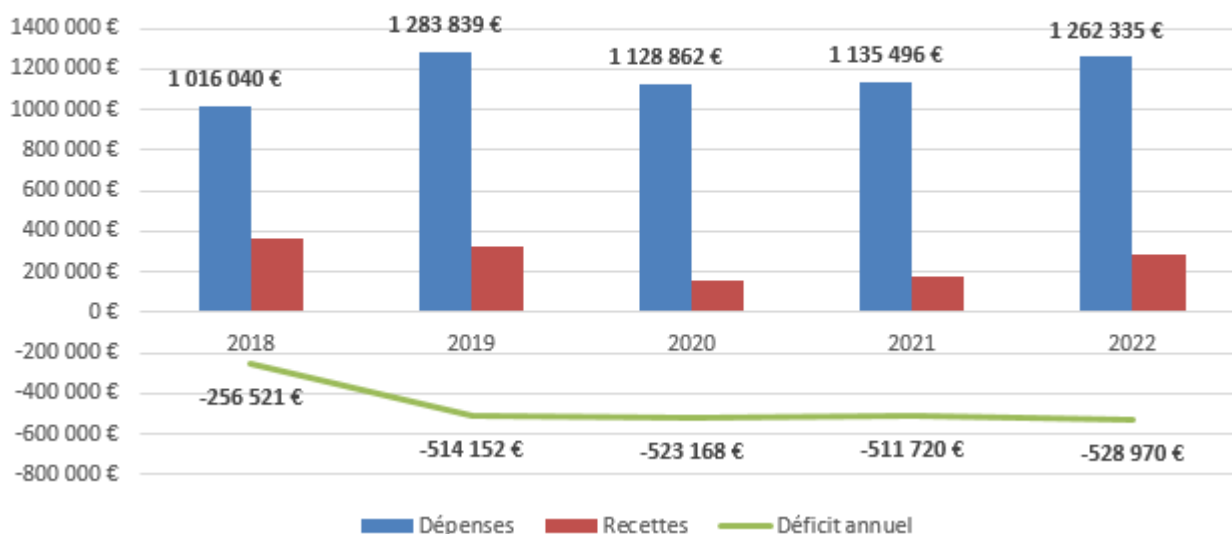
3. Bilan des dépenses et des recettes de fonctionnement 2022 par services

Sur l'ensemble des services présentés on remarque les effets de la crise sanitaire en dépenses comme en recettes.

La Vague :

	2018	2019	2020	2021	2022	variation en € 2022/2021
Les charges à caractère général	332 288 €	426 446 €	321 103 €	345 645 €	418 141 €	72 496 €
Les charges de personnel de la Vague	579 899 €	670 853 €	713 613 €	698 852 €	755 971 €	57 119 €
Intérêts de la dette	100 853 €	96 556 €	92 263 €	87 731 €	84 271 €	-3 460 €
Provision contentieux marché lot carrelage		84 952 €				0 €
Dépenses exceptionnelles et autres	3 001 €	5 032 €	1 883 €	3 267 €	3 952 €	684 €
DÉPENSES RÉELLES FCT LA VAGUE	1 016 040 €	1 283 839 €	1 128 862 €	1 135 496 €	1 262 335 €	126 840 €
Entrées	352 132 €	303 385 €	147 292 €	136 290 €	275 286 €	138 996 €
Autres recettes	9 236 €	19 146 €	11 247 €	40 330 €	10 924 €	-29 406 €
RECETTES FCT LA VAGUE	361 368 €	322 532 €	158 539 €	176 620 €	286 211 €	109 590 €
Déficit avant AC Ville de May	-654 673 €	-961 307 €	-970 323 €	-958 875 €	-976 125 €	
Retenue sur AC Ville de MAYENNE	398 152 €	447 155 €	447 155 €	447 155 €	447 155 €	
Déficit après AC Ville de MAYENNE	-256 521 €	-514 152 €	-523 168 €	-511 720 €	-528 970 €	

Évolution des dépenses et recettes de fonctionnement de la Vague



Comparativement à 2021, le déficit (de fonctionnement) de la Vague s'est légèrement dégradé malgré la reprise de la fréquentation (post crise sanitaire). La fin de l'externalisation de l'entretien des locaux au 01/11/2022 impacte les charges de personnel.

En matière de recettes tarifaires, le centre aquatique enregistre une belle progression avec une recette augmentée de 139K€ en 2022. Au total 101 692 entrées ont été recensées en 2022 contre 61 123 en 2021 et 57 561 en 2020. Parmi ces 101 692 entrées de 2022, 34 560 correspondent à des passages libres (scolaires) (28 500 en 2021).

Hors remboursement de la dette, Mayenne Communauté a réalisé en 2022 une dépense d'investissement de 179 596 € dont 162 431 € de travaux notamment pour la réalisation de travaux de maçonnerie pour l'aménagement d'un espace de stockage et l'aménagement d'une salle de réunion ou encore des travaux sur les fenêtres.

Le conservatoire de musique et danse :

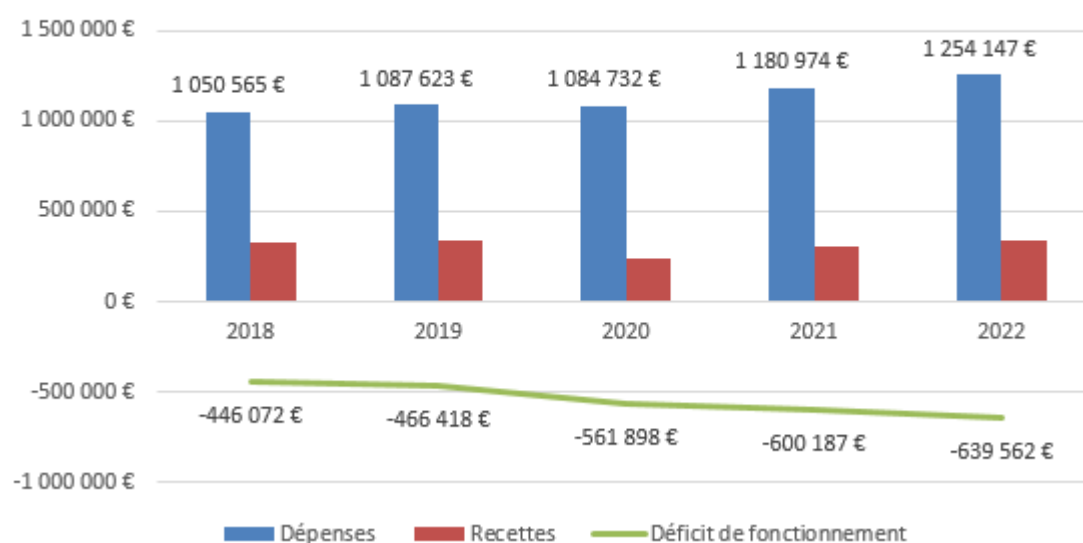
	2018	2019	2020	2021	2022	VARIATION en € 2022/2021
Les charges à caractère général	62 682 €	68 033 €	33 578 €	73 944 €	101 133 €	27 190 €
Les charges de personnel du conservatoire	982 479 €	1 016 340 €	1 048 163 €	1 104 439 €	1 148 852 €	44 413 €
Dépenses exceptionnelles et autres	5 403 €	3 250 €	2 991 €	2 591 €	4 163 €	1 571 €
Dépenses de fonctionnement conservatoire	1 050 565 €	1 087 623 €	1 084 732 €	1 180 974 €	1 254 147 €	73 173 €
Recettes tarifaires	216 523 €	217 317 €	125 527 €	161 905 €	203 325 €	41 420 €
Subvention du Département et de la DRAC	95 500 €	98 500 €	98 000 €	103 200 €	104 500 €	1 300 €
Subvention DRAC	10 000 €	17 000 €	15 000 €	22 000 €	25 406 €	3 406 €
Autres recettes	2 741 €	8 659 €	4 578 €	13 953 €	1 626 €	-12 327 €
Recettes de fonctionnement conservatoire	324 764 €	341 476 €	243 105 €	301 058 €	334 856 €	33 798 €
Déficit avant AC Ville de Mayenne	-725 801 €	-746 147 €	-841 627 €	-879 916 €	-919 291 €	
Retenue sur AC Ville de MAYENNE	279 729 €	279 729 €	279 729 €	279 729 €	279 729 €	
Déficit après AC Ville de MAYENNE	-446 072 €	-466 418 €	-561 898 €	-600 187 €	-639 562 €	

Les dépenses à caractère général et de personnel enregistrent une progression en raison du lancement en 2022 d'une offre d'enseignement et de pratique théâtrale avec l'organisation d'ateliers d'initiation, de développement et de stages. A noter également la reprise (post crise sanitaire) des animations au travers des programmations de Music Invasion, de l'orchestre au cœur des écoles ou encore des 10 ans de la Boussole.

Les recettes tarifaires augmentent en lien avec le développement continu des effectifs avec 61 élèves supplémentaires en 2022.

A noter que ce service ne supporte pas les dépenses de fluides ni d'entretien des locaux, faisant partie d'un ensemble de services avec la médiathèque intégrés au bâtiment du Grand Nord ; En matière d'équipement une dépense de 35 266 € a été consacrée au conservatoire dont 30 376 € pour des instruments (dont pianos à 20 000 €).

Évolution des dépenses et recettes de fonctionnement du conservatoire



Le Grand Nord :

	2018	2019	2020	2021	2022	variation en € 2022/2021
Les charges à caractère général	189 851 €	185 304 €	164 480 €	166 522 €	188 760 €	22 238 €
Les charges de personnel de l'entretien de grand nord	16 712 €	8 415 €	8 928 €	8 840 €	22 637 €	13 797 €
Intérêts de la dette	1 046 €	894 €	743 €	591 €	1 282 €	691 €
DEPENSES FCT Grand Nord	207 608 €	194 614 €	174 152 €	175 954 €	212 680 €	36 726 €
Autres recettes	1 530 €	- €	- €	- €	258 €	258 €
RECETTES FCT Grand Nord	1 530 €	- €	- €	- €	258 €	258 €
Déficit	- 206 078 €	- 194 614 €	- 174 152 €	- 175 954 €	- 212 422 €	

Les crédits de dépenses/recettes affectées au budget « GRAND NORD » correspondent au coût de fonctionnement du bâtiment c'est-à-dire des charges transversales hors actions culturelles proprement dites.

On retrouve en 2022 l'impact de la hausse des prix de l'énergie avec une dépense de fluides qui augmente pour ce service de 45 317 € sur un an (cf graphe en page 8). A noter également l'impact sur les charges de personnel de la reprise en régie de l'entretien des locaux du Grand Nord (fin de l'externalisation au 13/07/2022).

En matière d'investissement (hors emprunt), la dépense s'élève à 19 048 € (panneaux acoustiques ; enceinte ; console ; mise à niveau et changement système télécom).

Le Transport public :

	2021	2022
Les charges à caractère général (transport urbain+ adhésion GART)	224 429 €	503 525 €
Les charges de personnel	- €	- €
les charges de gestion courante (abonnement plateforme ZEN BUS)	2 800 €	2592
Total dépenses mobilité	227 229 €	506 117 €
Versement mobilité	261 412 €	490 950 €
Total recettes mobilité	261 412 €	490 950 €
Déficit avant retenue AC ville de Mayenne	34 183 €	-15 168 €
Retenue sur AC Ville de MAYENNE		224 448 €
Excédent après retenue AC Ville de Mayenne		209 280 €

Il est noté que l'AC retenue en 2022 prend en compte également les dépenses du second semestre de 2021, la CLETC n'ayant pas eu lieu en 2021.

L'Aire d'accueil des gens du voyage :

	2018	2019	2020	2021	2022	variation en € 2022/2021
Les charges à caractère général	52 900 €	60 565 €	61 114 €	59 809 €	74 094 €	14 284 €
Les charges de personnel de l'aire d'accueil	55 221 €	53 931 €	51 202 €	38 063 €	9 759 €	-28 305 €
Subvention et autres	7 030 €	6 000 €	7 948 €	6 887 €	6 000 €	-887 €
Dépenses de fonctionnement aire d'accueil	115 151 €	120 496 €	120 264 €	104 760 €	89 852 €	-14 908 €
Recettes tarifaires	42 229 €	48 058 €	42 319 €	37 586 €	43 575 €	5 990 €
Subvention de l'Etat	58 373 €	80 007 €	77 843 €	73 713 €	70 676 €	-3 037 €
Autres recettes	- €	12 €	- €	- €	100 €	100 €
Recettes de fonctionnement aire d'accueil	100 602 €	128 078 €	120 162 €	111 299 €	114 351 €	3 053 €
Déficit avant AC Ville de Mayenne	-14 549 €	7 582 €	-102 €	6 539 €	24 499 €	
Retenue sur AC Ville de MAYENNE	20 104 €	20 104 €	20 104 €	20 104 €	20 104 €	
Excédent après AC Ville de MAYENNE	5 555 €	27 686 €	20 002 €	26 643 €	44 603 €	

Au cours du premier semestre 2022, l'agent affecté à la gestion du site a fait valoir ses droits à la retraite, il n'a pas été remplacé d'où la baisse des charges de personnel en 2022. Le taux d'occupation moyen pour 2022 ressort à 77,91% pour 52 places (26 emplacements). Il se situait en 2021 à 70%. A noter que depuis 2021, l'aire d'accueil ferme 3 semaines en été (fermeture réglementaire).

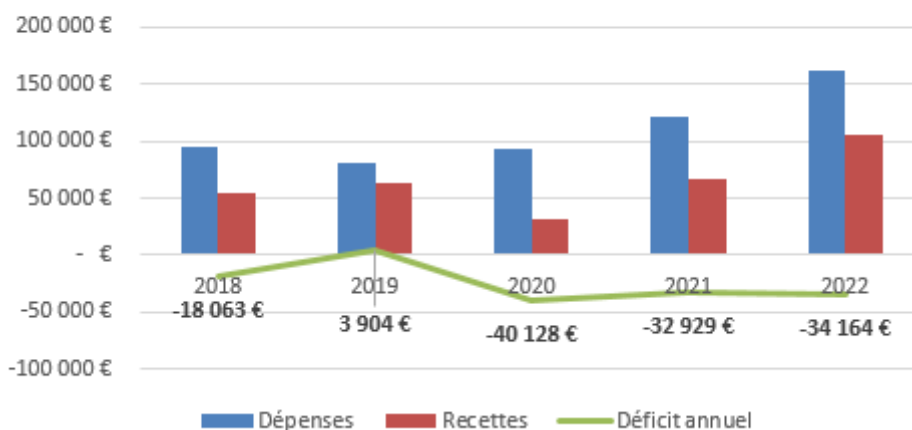
Évolution des dépenses et recettes de fonctionnement de l'aire d'accueil des gens du voyage



La section d'investissement le budget 2022 a supporté une dépense de 1 548 € pour 4 panneaux d'information.

Le camping :

	2018	2019	2020	2021	2022	variation en € 2022/2021
Les charges à caractère général	36 109 €	43 540 €	53 575 €	60 508 €	68 029 €	7 520 €
Les charges de personnel du camping	58 262 €	37 081 €	40 257 €	60 839 €	85 642 €	24 804 €
Autres dépenses	614 €	139 €	138 €	488 €	8 112 €	7 624 €
Dépenses de fonctionnement du camping	94 985 €	80 760 €	93 970 €	121 835 €	161 783 €	39 948 €
Recettes tarifaires	55 096 €	63 063 €	32 019 €	67 311 €	105 631 €	
Autres recettes	235 €	10 €	233 €	4 €	396 €	
Recettes de fonctionnement du camping	55 331 €	63 073 €	32 251 €	67 315 €	106 028 €	38 713 €
Déficit avant AC Ville de Mayenne	-39 654 €	-17 687 €	-61 719 €	-54 520 €	-55 755 €	
Retenue sur AC Ville de MAYENNE	21 591 €	21 591 €	21 591 €	21 591 €	21 591 €	
Déficit après AC Ville de MAYENNE	-18 063 €	3 904 €	-40 128 €	-32 929 €	-34 164 €	

Evolution des dépenses et des recettes du camping

Comparativement à 2021, le déficit annuel de 2022 s'est légèrement accentué malgré la forte progression des recettes tarifaires qui comprennent pour la première année non seulement les entrées du camping mais également les produits de la boutique (facturés pour 12 196 €). Cette croissance des recettes s'explique également par la hausse de la fréquentation depuis la rénovation du camping. En matière de dépenses de personnel on note la création d'un second poste permanent en 2022.

Les dépenses d'investissement de 2022 ont consisté à des dépenses de matériel pour 8 074 € à des dépenses de maîtrise d'œuvre en vue des travaux de réaménagement des bassins extérieurs (11 832,50 €) qui viendront clôturer les travaux d'aménagement du camping débutés en 2020, au solde des travaux d'aménagement du camping (14 796 €) et à un fonds de concours versé à la

ville de Mayenne pour des travaux de rénovation sur les réseaux eaux usées du camping de 38 524 €.

Il est précisé que cette présentation analytique (dépenses, recettes par service selon la nomenclature fonctionnelle) a pour but d'améliorer la lisibilité des comptes dans un souci de bonne gestion et de transparence. Elle ne consiste pas toutefois à une présentation selon une architecture LOLF dans la mesure où le produit issu de la fiscalité et des dotations n'est pas réparti dans chaque domaine.

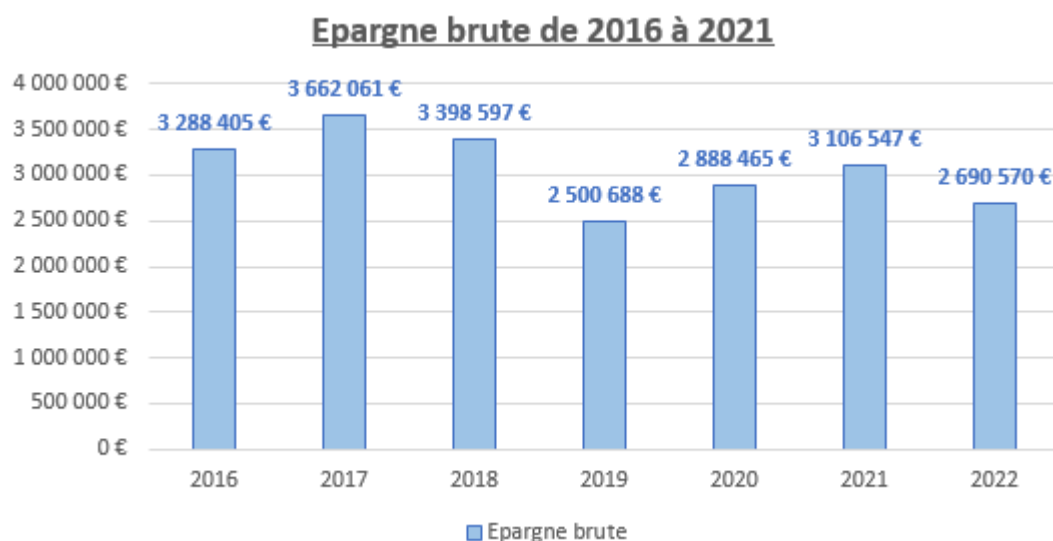
4. Les épargnes 2022

MAYENNE COMMUNAUTE Exercice 2022			
RESSOURCES FISCALES PROPRES :		CHARGES A CARACTERE GENERAL :	
PRODUIT DE LA FISCALITÉ	15 309 233 €	Charges courantes	4 529 445 €
- Attribution de Compensation	-6 756 209 €	- variation de stocks du magasin du musée	-14 484 €
- Dotation de Solidarité Communautaire	-641 782 €		4 514 961 €
- Reversement de fiscalité	-44 546 €		
- FPIC prélèvement	-98 475 €		
	7 768 220 €		
RESSOURCES EXPLOITATION :		CHARGES DE PERSONNEL :	
PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	11 897 548 €	Rémunérations et charges du personnel	16 860 225 €
PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 337 310 €	versement transport et cotisations CNFPT	234 903 €
	13 234 858 €	- indemnités journalières	-189 522 €
sous total produits flexibles	21 003 078 €		16 905 607 €
RESSOURCES INSTITUTIONNELLES :		SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT :	
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	3 394 677 €		1 660 833 €
- Dotation Globale de Fonctionnement	2 398 337 €		
sous total produits rigides	5 793 014 €	AUTRES CHARGES DE GESTION :	953 709 €
PRODUITS DE GESTION	26 796 092 €	CHARGES DE GESTION	24 035 109 €
REMB Budgets annexes et Communes membres	11 169 843 €	REMB Budgets annexes et Communes membres	11 169 843 €
PRODUITS GESTION NETS (1)	15 626 249 €	CHARGES DE GESTION NETS (2)	12 865 266 €

ÉPARGNE DE GESTION 2022	(4) = (1) - (2) + (3)	2 760 983 €
Charges financières		-134 589 €
	(5)	-134 589 €
Produits exceptionnels (hors cessions)		80 928 €
- Charges exceptionnelles		-16 752 €
	(6)	64 176 €
Provision pour dépréciation d'actifs circulants	(7)	-00 €
ÉPARGNE BRUTE 2022	(8) = (4) + (5) + (6) + (7)	2 690 570 €
RÉSULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 696 512 €
- Remb en Capital des emprunts	(9)	686 532 €
ÉPARGNE NETTE 2022	(10) = (8) - (9)	2 004 038 €

Le budget d'une collectivité locale s'articule autour d'un indicateur financier de référence :

l'épargne brute. Celle-ci résulte de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute permet d'alimenter le financement des investissements et rembourser sa dette existante. C'est un indicateur de « l'aisance » de la section de fonctionnement.



L'épargne brute de Mayenne Communauté (ou la capacité d'autofinancement brute) se dégrade en 2022 en lien avec l'effet ciseau constaté qui se traduit par une évolution des recettes plus faible que celle des dépenses (inflation + revalorisation du point d'indice).

Cette épargne brute 2022 de 2 690 570 € équivaut à une épargne brute de 71 € par habitant de Mayenne Communauté. Comparativement au niveau régional et au niveau national (68 €/habitant au niveau régionale ; 70 € au niveau Départemental) Mayenne Communauté reste performante.

Pour rappel, l'épargne brute de 2017 avait bénéficié de l'augmentation du produit fiscal (effet taux). Calculons le taux d'épargne brute (épargne brute/ recettes réelles de fonctionnement) qui équivaut à la valorisation en pourcentage de l'épargne brute. Ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement. C'est un indicateur de la santé financière des collectivités.

Le taux d'épargne brute de Mayenne Communauté se dégrade en 2022 pour se situer à 10,04%. Il servira de base de calcul pour le versement de la DSC 2023 aux communes.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes réelles de fonctionnement	13 324 082 €	14 456 844 €	23 466 473 €	22 713 686 €	23 081 743 €	24 239 927 €	26 796 092 €
Epargne brute	3 288 405 €	3 662 061 €	3 398 597 €	2 500 688 €	2 888 465 €	3 106 547 €	2 690 570 €
Taux d'épargne brute	24,68%	25,33%	14,48%	11,01%	12,51%	12,82%	10,04%

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Epargne de gestion	3 446 403 €	3 855 228 €	3 525 180 €	2 631 756 €	3 140 169 €	3 227 254 €	2 760 983 €
Epargne brute	3 288 405 €	3 662 061 €	3 398 597 €	2 500 688 €	2 888 465 €	3 106 547 €	2 690 570 €
Epargne nette	2 732 391 €	3 036 163 €	2 761 425 €	1 851 910 €	2 227 693 €	2 433 177 €	2 004 038 €

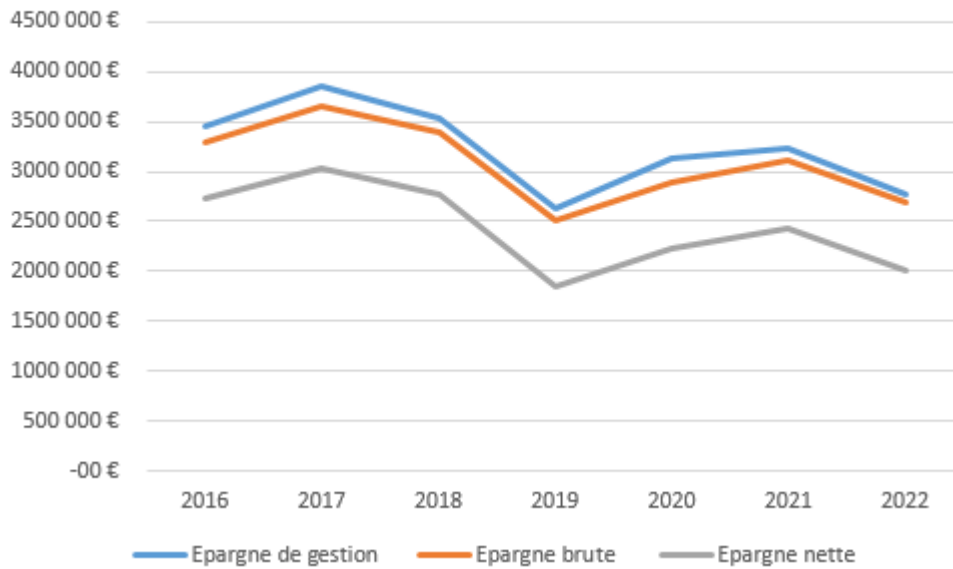
L'épargne nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées. Elle est une des composantes du financement disponible avec les subventions et dotations d'investissement et les cessions d'actifs.

L'épargne nette de Mayenne Communauté se situe à 2 004 038 € en 2022, elle se dégrade en suivant l'évolution de l'épargne brute (le remboursement en capital de la dette stagne, il varie annuellement de seulement + 13 162 €).

L'épargne nette par habitant de Mayenne Communauté ressort à 53 €. La strate ressort à 53 € au

niveau régional et à 50€ au niveau départemental.). Mayenne Communauté se situe donc au niveau de la strate (référence fiche AEF 2022).

Évolution des épargnes depuis la création de Mayenne Communauté



4. La section d'investissement

a) les recettes 2022 = 5 412 098 €

Les recettes d'investissement permettent à la collectivité d'investir. Elles comprennent les recettes réelles (ayant donné lieu à encaissement) de 3 067 106 € et les opérations d'ordre (contrepartie des amortissements notamment) pour 2 344 992 €.

Les recettes réelles 2022 hors reprise de résultat 2021 de 2 229 029 € se répartissent comme ci-après :

RECETTES d'investissement	Crédits votés	Réalisés	Restes à réaliser	% de réalisation hors restes	% de réalisation avec restes
Subventions d'équipement	1 129 201 €	369 618 €	829 958 €	33%	106%
FCTVA	101 294 €	192 073 €	- €	190%	190%
Cautions	4 000 €	3 400 €	- €	85%	85%
Autres immobilisations financières	274 672 €	274 672 €	- €	100%	100%
Reversement excédent contribution 2016 du Sybama	4 314 €	4 314 €	- €	100%	100%
Total des recettes réelles 2022	1 513 481 €	844 077 €	829 958 €	56%	111%

Les **subventions** d'équipement perçues en 2022 se sont élevées à **369 618 €**.

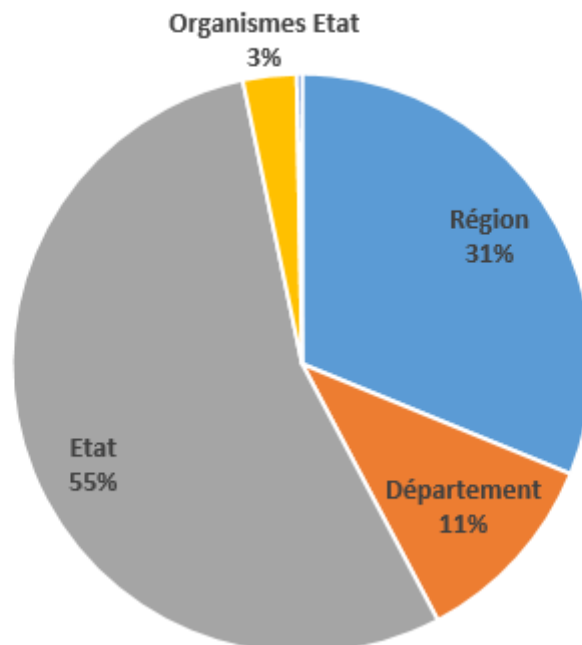
La part du financement externe, y compris le FCTVA se situe à 20% en 2022 (49% en 2021).

Les subventions 2022 de 369 618 € se répartissent par projet comme suit :

	Libellé	Tiers	31/12/2022
ADMINISTRATION GENERALE	FONDS DE CONCOURS CENTRE INCENDIE LASSAY	Chevaigné du Maine	1 099,00 €
MUSÉE	RESTAURATION D'UNE ŒUVRE	REGION	2 258,00 €
LIEU DE DIFFUSION	FINANCEMENT ETUDE LIEU DE DIFFUSION	REGION	5 000,00 €
	FINANCEMENT ETUDE LIEU DE DIFFUSION	ETAT DRAC	5 000,00 €
LA VAGUE	FINANCEMENT CHAUDIERE A BOIS	ADEME	6 656,00 €
JEUNESSE	FINANCEMENT MODULE CONCERTO	CAF	2 250,00 €
FRANCE SERVICES	CHAUFFERIE BOIS LASSAY	ADEME	2 132,00 €
TRANSPORT URBAIN	DETR 2021 SUR ETUDE MOBILITE	ETAT	9 000,00 €
ZONES ACTIVITES	CTR AMENAGEMENT GIRATOIRE CHEVREUILS	REGION	50 195,00 €
	CONTRAT DE TERRITOIRE GIRATOIRE CHEVREUILS	DEPARTEMENT	40 877,00 €
MAISON DES ALTERNANTS	FNADT	ETAT	180 007,33 €
AIRE CAMPINGS CARS	DSIL 2018	ETAT	7 301,34 €
CAMPING	CTR	REGION	57 842,40 €
		TOTAL	369 618,07 €

C'est l'Etat qui avec 201 309 € de soutiens versés (notamment pour la maison des alternants) est le plus important financeur de Mayenne Communauté en 2022 (Région à 115 295 € et Département à 40 877€).

Origine des financements des investissements 2022



Les autres immobilisations financières pour 274 672 € concernent les excédents d'investissement dégagés en 2021 par les budgets annexes de zones d'activités des Haras (4 732 €), du Berry (101 136 €), de Poirsac 3 (101 380 €) et de Montrieux (413 €). A ces sommes s'ajoute le remboursement par le budget annexe de la ZA du Horps (à l'occasion de sa clôture) des

avances versées par le budget principal à hauteur de 67 011 €.

b) les dépenses d'Investissement 2022 = 4 959 375 €

Les dépenses d'investissement comprennent les dépenses d'équipement (2 838 145 €), le remboursement de la dette en capital (686 532 €), les prises en charge des déficits d'investissement des budgets des zones d'activités (319 737 €), les remboursements de cautions (3 286 €) et les opérations d'ordre (1 111 674 €).

Pour la troisième année consécutive notre taux de réalisation des dépenses d'équipement est faible (15%). La phase de réalisation du programme pluriannuel d'investissement explique ce niveau conditionné par le délai d'avancement des projets.

Répartition des dépenses d'équipement 2022 par nature :

DEPENSES d'équipement	Crédits votés	Réalisés	Restes à réaliser	% de réalisation hors restes	% de réalisation avec restes
Travaux en cours	9 133 847 €	88 187 €	651 226 €	1%	8%
APCP centre aquatique	47 552 €	- €	47 552 €	0%	100%
APCP pôle culturel et jeunesse intercommunal de Lassay	700 000 €	627 132 €	72 868 €	90%	101%
Acquisition immobilière	2 431 957 €	903 101 €	78 756 €	37%	68%
Acquisitions mobilières	1 310 566 €	372 407 €	758 094 €	28%	50%
Immobilisations incorporelles (logiciels, documents d'urbanisme)	600 120 €	174 362 €	280 984 €	29%	76%
Subventions d'équipement versées	5 187 090 €	672 956 €	655 517 €	13%	26%
Total des dépenses d'équipement 2022	19 411 132 €	2 838 145 €	2 544 997 €	15%	28%

Répartition des dépenses d'équipement 2022 par affectation :

	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022
Pôle santé Mayenne	10 000 €	4 892 €	
Abords pôle santé	15 641 €	248 €	
Contrat Local de Santé			423 €
Sous total SANTÉ	25 641 €	5 140 €	423 €
Maîtrise d'œuvre construction La Vague		16 524 €	
APCP La Vague	39 485 €	- €	- €
Matériel pour La Vague	22 653 €	22 046 €	17 165 €
Travaux La Vague		15 182 €	162 431 €
Abords La Vague	10 891 €	- €	
Sous total LA VAGUE	73 030 €	53 751 €	179 596 €

	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022
APCP SCOT PLUI	34 293 €	- €	
PLUI		25 166 €	28 676 €
GEMAPI contribution au SYBAMA	64 196 €	106 245 €	107 385 €
Plan Corps de Rue Simplifié contribution au TEM		20 557 €	
Plan Climat Air Énergie Territorial			578 €
OPAH Habitat PIG FART aide aux particuliers	65 000 €	61 465 €	64 442 €
PLH Aide aux communes		30 600 €	53 600 €
Habitat aide aux bailleurs sociaux	18 300 €	45 800 €	106 650 €
ADS		1 132 €	1 168 €
Barrages	46 200 €	- €	7 443 €
Sous total HABITAT URBANISME ENVIRONNEMENT	227 989 €	290 965 €	369 941 €
Bocage		- €	
Poirsac		19 276 €	
Giratoire des Chevreuils		199 513 €	
Autres zones	5 112 €	994 €	9 241 €
Déviation RN 162	468 500 €	216 500 €	147 500 €
Gendarmeries	5 077 €	- €	- €
Aide aux communes maintien derniers commerces	9 767 €	4 000 €	4 000 €
Aide à l'immobilier d'entreprises	156 699 €	40 000 €	86 344 €
SERE	126 341 €	13 513 €	18 869 €
Forum métiers d'arts	11 592 €	9 697 €	12 867 €
Immeuble hôtel d'entreprises Luminess		9 178 €	614 557 €
Maison des alternants		204 600 €	48 651 €
Sous total ECONOMIE	783 087 €	717 270 €	942 029 €
Aire d'accueil gens du voyage	- €	21 864 €	1 548 €
Sous total AIRE D'ACCUEIL GENS DU VOYAGE	- €	21 864 €	1 548 €
Fonds de concours aux communes membres	30 631 €	- €	
Mobilier et informatique pour Administration générale	49 754 €	27 720 €	29 104 €
Véhicules pour administration générale		42 920 €	13 500 €
Hôtel de Communauté			10 725 €
France services		3 239 €	1 666 €
Programmation projet Hôtel de Communauté	43 212 €	16 572 €	10 586 €
Etude patrimoine bâti		7 076 €	26 851 €
Sous total ADMINISTRATION	123 597 €	97 528 €	92 432 €
Action culturelle		700 €	551 €
Musée du Château de Mayenne	32 064 €	129 640 €	84 508 €
Conservatoire de musique et danse	42 673 €	11 648 €	35 266 €
Médiathèques	16 325 €	21 525 €	4 722 €
Chapelle des Calvairiennes			20 096 €
pôle culturel Le Grand Nord	16 096 €	19 047 €	32 475 €
Projet culturel et jeunesse à Lassay - programmation	9 281 €	23 072 €	10 740 €
APCP pôle culturel et jeunesse intercommunal de Lassay			627 132 €
Lieu de diffusion			24 894 €
Sous total CULTURE	116 439 €	205 632 €	840 383 €

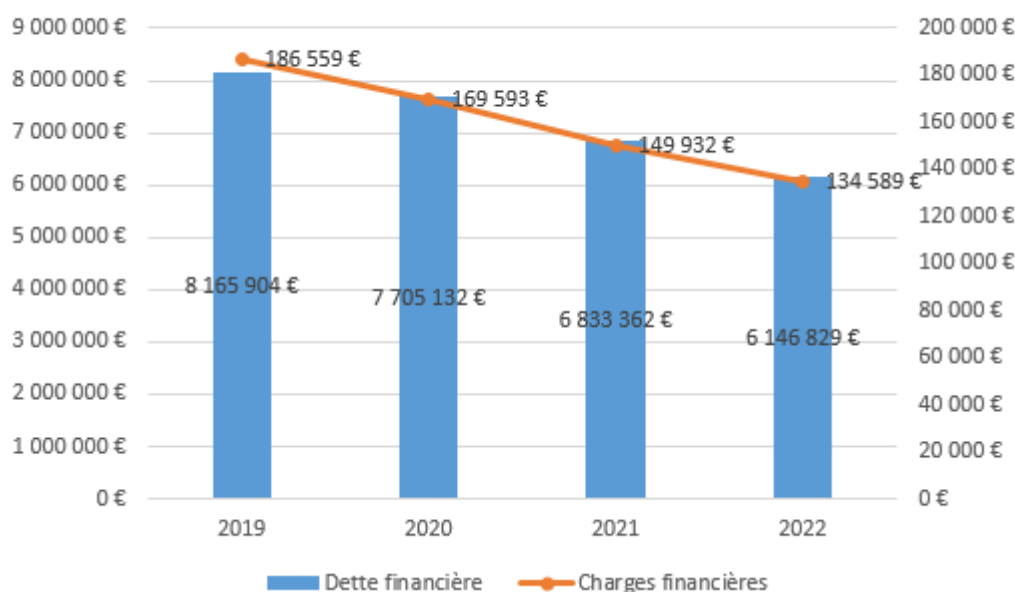
	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022
Relais Petite Enfance		16 €	
Animation jeunesse	1 198 €	7 988 €	7 427 €
Véhicule pour service commun jeunesse			18 345 €
Acquisition - études Local Jeunes Mayenne			103 604 €
Sous total ENFANCE JEUNESSE	1 198 €	8 004 €	129 376 €
Halte fluviale de Mayenne	5 581 €	- €	83 468 €
Circuits de randonnée		- €	
bateau promenade		- €	
Matériel pour camping		21 214 €	8 074 €
Maîtrise d'œuvre et travaux pour rénovation camping	222 024 €	805 326 €	73 063 €
Sous total TOURISME	227 604 €	826 541 €	164 605 €
Elaboration plan mobilité			63 938 €
Mobilité étude			53 755 €
Pôle échange multimodal			120 €
Sous total TRANSPORT PUBLIC	- €	- €	117 813 €
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	1 578 585 €	2 226 695 €	2 838 146 €

Les dépenses d'équipement 2022 ont concerné principalement le pôle culturel et jeunesse de Lassay (637 872 €), l'acquisition Luminess (614 557 €), le local jeunesse de Mayenne (103 604 €), la déviation RN162 (147 500 €), des travaux à La Vague (162 431 €). Ces 5 opérations représentent 60% des opérations d'équipement réalisées en 2022.

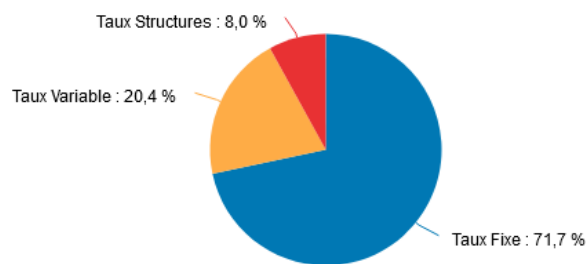
b) la dette directe du budget principal de Mayenne Communauté en 2022

L'encours de dette du budget principal représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la collectivité. Au 31/12/2022 cet encours est de **6 146 829 €**. Il est composé de 17 emprunts avec un taux moyen de l'exercice de 2,09%

Evolution des dettes et des charges financières



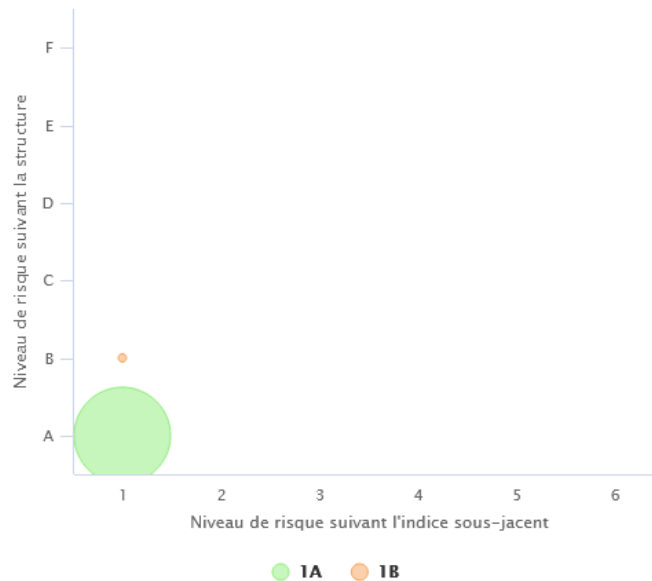
Types de Taux



	Taux fixes	Taux variables	Taux structurés	Total
Encours	4 404 690,95	1 250 954,48	491 183,86	6 146 829,29
Pourcentage global	71,66%	20,35%	7,99%	100,00%
Durée de vie moyenne	6 ans, 10 mois	2 ans, 7 mois	3 ans, 2 mois	7 ans, 2 mois
Duration	6 ans, 6 mois	7 ans, 6 mois	3 ans	6 ans, 5 mois
Nombre d'emprunts	10	6	1	17
Taux actuariel	2,15%	3,06%	3,63%	2,45%
Encours moyen avant couverture	4 560 965,00	1 317 035,93	528 589,60	6 406 590,54
Charge d'intérêts avant couverture	98 000,69	17 276,34	18 918,37	134 195,41
Taux moyen	2,15%	1,31%	3,58%	2,09%

Charte Gissler

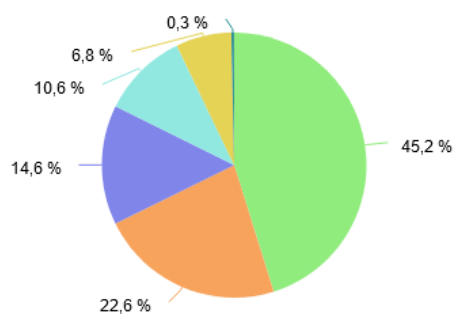
Classification de l'encours au 31/12/2022 en fin de journée selon la charte Gissler



Catégorie	Encours au 31/12/2022	%
1-A	5 655 645,43	92,01 %
1-B	491 183,86	7,99 %
Total	6 146 829,29	100,00 %

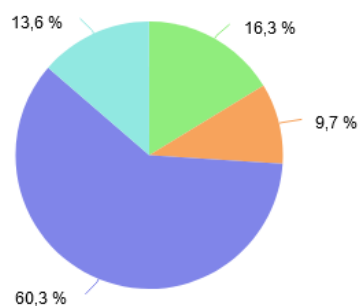
La charte Gissler a permis de mettre fin à la commercialisation des produits structurés à risques. Elle comprend un tableau de classification des emprunts en fonction du niveau de risque. Destinée à favoriser une meilleure compréhension des produits proposés aux collectivités, la classification Gissler permet de les ranger selon une matrice à double entrée : le chiffre (de 1 à 5) de l'indice sous-jacent traduit la complexité de l'indice servant au calcul des intérêts de l'emprunt et la lettre (de A à E) de la structure exprime le degré de complexité de la formule de calcul des intérêts. Par extension, il existe une catégorie F6 qui regroupe les produits hors charte.

Prêteurs



Prêteur	Notation MOODY'S	%	Montant
Caisse des Dépôts et Consignations	-	45,2	2 776 169,40
Société Générale	-	22,6	1 386 942,11
Caisse de Crédit Agricole	-	14,6	896 237,32
Caisse Française de Financement Local	-	10,6	649 206,67
Crédit Mutuel	-	6,8	417 163,73
Autres	-	0,3	21 110,06
TOTAL			6 146 829,29

Répartition par durée résiduelle



Durée résiduelle	Montant
< 5 ans	1 002 306,10
5 - 10 ans	597 704,75
10 - 20 ans	3 708 380,54
20 - 30 ans	838 437,90
TOTAL	6 146 829,29

d) La capacité de désendettement de Mayenne Communauté au 31/12/2022

Ce ratio est un indicateur de solvabilité. Il permet de répondre à la question : "en combien d'années la collectivité peut-elle rembourser la totalité de son encours en supposant qu'elle y consacre tout son autofinancement brut ? "

La capacité de désendettement, égale à l'encours de dette sur l'épargne brute, se dégrade très légèrement pour se situer au 31/12/22 à **2,3 années**. Elle se situait un an plus tôt à 2,2 années. Le désendettement contribue à la performance de notre ratio.

L'évolution du ratio sur 6 années :

	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
ENCOURS DE DETTE	10 077 752 €	9 451 854 €	8 814 682 €	8 165 904 €	7 505 132 €	6 833 362 €	6 149 829 €
EPARGNE BRUTE	3 288 405 €	3 662 061 €	3 398 597 €	2 500 688 €	2 888 465 €	3 106 547 €	2 690 570 €
CAPACITE DE DESENETTEMENT	3,1	2,6	2,6	3,3	2,6	2,2	2,3

Évolution de la capacité de désendettement sur 5 années

